PREF 54
16.06.06

Adeval
Agence de Développement du Val de Lorraine

COMMUNE DE ATTON

SERUAJ/PFU
19 JUIN 2006

Plan Local d'Urbanisme

Annexes sanitaires

Note assainissement

Document conforme à celui annexé à la délibération du conseil municipal en date du

APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme

A Atton
Le 06 JUIN 2006

Le Maire M. Liger

MAIRIE D'ATTON
MEURTHE & MOSELLE

Révision 2006

ANNEXE

DESCRIPTION DU RÉSEAU

■ PARTIE 1

Le réseau d'assainissement de la commune est de type unitaire avec rejet dans le ruisseau dit "Le Rupt", traversant la commune.
Les lotissements "La Fraisère" et "Les Sorbiers" sont de type séparatif avec rejet au ruisseau.

REGROUPEMENT COMMUNAL

■ PARTIE 2

En 2006, la commune d'Atton sera reliée au cycle d'eau de PONT-A-MOUSSON.

PREF 54
16-06-06

Adeval
Agence de Développement du Val de Lorraine

COMMUNE DE ATTON

SERUAJ/PFU
19 JUIN 2006

Plan Local d'Urbanisme

Annexes sanitaires

Plan des réseaux d'assainissement

Document conforme à celui annexé à la délibération du conseil municipal en date du

APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme

A Atton
Le 06 JUIN 2006

Le Maire M. Liger

MAIRIE D'ATTON
MEURTHE & MOSELLE

Révision 2006

COMMUNE DE ATTON

SERUAU/PFU
19 JUIN 2006

Plan Local d'Urbanisme

Zonage assainissement

Document conforme à celui annexé à la délibération du conseil municipal en date du

APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme

A Atton
Le 06 JUIN 2006

Le Maire M. Liger

MAIRIE D'ATTON
MEURTHE & MOSELLE

Commune d'Atton

Zonage d'assainissement

Dossier d'enquête publique

Document conforme à celui annexé à la délibération du conseil municipal en date du

APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme

A Atton
Le 06 JUIN 2006

Le Maire, Gérard LIGER

MAIRIE D'ATTON MEURTHE & MOSELLE

SERUAJ/PFU
19 JUIN 2006

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de l'Équipement des Transports de l'Aménagement du territoire du Tourisme et de la Mer

Avril 2006

CETE de l'Est centre d'Etudes techniques de L'Equipement

Commune d'Atton

1, rue des Dames
54 700 ATTON
☎ 03 83 82 11 72
✉ 03 83 81 11 14

Zonage d'assainissement

Dossier d'enquête publique

Avril 2006

Réalisé par :
CETE de l'Est – LRPC de Nancy
71 rue de la Grande Haie
BP 8
54 510 TOMBLAINE

Dossier n° 2005 D68 078
Groupe Eau-Environnement
Secrétariat : 03 83 18 41 14

SOMMAIRE

1 OBJET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT 5

2 PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 6

2.1 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE 6
2.2 TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE ET ZONES INONDABLES 7
2.3 ALEAS « MOUVEMENT DE TERRAIN » 7
2.4 CLIMAT 8
2.5 CAPTAGES D'EAU POTABLE 8

3 DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT EXISTANT 9

3.1 BASSINS VERSANTS 9
3.2 POINTS DE REJETS AU MILIEU NATUREL 9
3.3 TAUX DE RACCORDEMENT 11
3.4 EVALUATION DU TAUX DE COLLECTE 11
3.5 ETAT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT 11
3.6 BILAN DU DIAGNOSTIC 12

4 PRESENTATION DES CONTRAINTES ET PROPOSITIONS PRESENTEES 13

4.1 OBJECTIFS DU ZONAGE 13
4.2 PRESENTATIONS DES CONTRAINTES 13
4.2.1 Contraintes liées à l'habitat 13
4.2.2 Contraintes liées à l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif 14
4.2.3 Contraintes liées à la qualité du milieu récepteur 17
4.3 PROPOSITIONS PRESENTEES 18
4.3.1 Travaux à réaliser 18
4.3.2 Proposition de zonage d'assainissement 19
4.3.3 Système de traitement des effluents 20

5 PRESENTATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA COMMUNE 23

5.1 PRESENTATION GENERALE 23
5.2 COHERENCE AVEC LE PLU 24
5.3 ASSAINISSEMENT COLLECTIF 24
5.3.1 Zonage de l'assainissement collectif 24
5.3.2 Etat des travaux sur le réseau d'assainissement 24
5.3.3 Choix du système de traitement des effluents 24
5.4 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 25
5.4.1 Zone UB de l'impasse du Parterre 25
5.4.2 Zone UB nord – partie nord ouest 25
5.4.3 Zone UB nord – parcelles 624, 625, 628 et 632 25
5.4.4 Zone UB nord – parcelles 142, 143 et 145 26
5.4.5 Zone UB nord – partie sud ouest 26
5.4.6 Le reste de la commune 26
5.5 RUISSELLEMENT ET TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES 26
5.5.1 Lotissement des Sorbières 26
5.5.2 Domaine de la Fraisière 27
5.5.3 Futures zones urbanisables 27

ANNEXE 1 : Plan du réseau d'assainissement – Travaux en cours de réalisation

ANNEXE 2 : Principes généraux de l'assainissement collectif

ANNEXE 3 : Quelques techniques d'assainissement non collectif

1 OBJET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La directive européenne du 21 mai 1991 et sa transcription en droit français par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ont fixé de nouveaux objectifs et obligations visant une protection et une gestion intégrée de la ressource en eau.

Dans ce cadre juridique rénové les compétences et responsabilités des collectivités locales en matière d'assainissement ont été clarifiées et renforcées. Les communes ou leur groupement doivent en particulier délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif et élaborer un programme d'assainissement basé sur un diagnostic de l'existant. Si elles disposent d'un système de collecte des eaux usées, elles doivent assurer le traitement des eaux collectées.

Les enjeux de ce zonage d'assainissement sont multiples :

- Pour la préservation de l'environnement, l'assainissement est une obligation et il est important de connaître, pour chaque secteur de la commune, les techniques d'assainissement à mettre en œuvre,
- La qualité de l'assainissement dépend de multiples intervenants qui vont du particulier à la collectivité ; il convient donc d'établir un règlement d'assainissement définissant le rôle et les obligations de chacun,
- L'assainissement doit être établi en tenant compte de l'existant sur la commune et les perspectives d'évolution de l'habitat ; il doit être conforme à la réglementation en vigueur et être conçu pour répondre à un investissement durable ; pour cela, une étude de schéma directeur d'assainissement est indispensable et doit aboutir, après enquête publique, à une délimitation de zonage,
- Le zonage doit être en cohérence avec les documents de planification urbaine qui intègrent à la fois l'urbanisation actuelle et future,
- L'apport des eaux de ruissellement doit être pris en compte également lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme,
- Les aides financières seront accordées en priorité aux communes qui disposent d'une carte de zonage approuvée.

La commune d'ATTON a confié au Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est – Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Nancy la réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'assainissement et des milieux récepteurs.

Cette étude a permis de dresser un bilan du fonctionnement actuel des réseaux tant sur le plan quantitatif que qualitatif, de définir les aménagements et travaux à entreprendre pour assurer une collecte satisfaisante des effluents garantissant un fonctionnement optimum du futur système de traitement des eaux collectées et une protection accrue du milieu naturel.

Ce présent dossier d'enquête publique présente les résultats de cette étude, en vérifiant leur cohérence avec le nouveau PLU, et les choix réalisés par la commune. Il a pour but d'informer le public et de recueillir ses observations avant l'approbation finale du zonage d'assainissement par les autorités compétentes.

A terme l'étude doit aboutir à la signature d'un contrat pluri-annuel d'assainissement entre la commune d'ATTON et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse; cette dernière assujettissant l'octroi de ses subventions à l'atteinte des objectifs relatifs aux taux de raccordement, de dilution et de charge polluante que l'étude diagnostic a précisé.

2 PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

2.1 Situation socio-économique

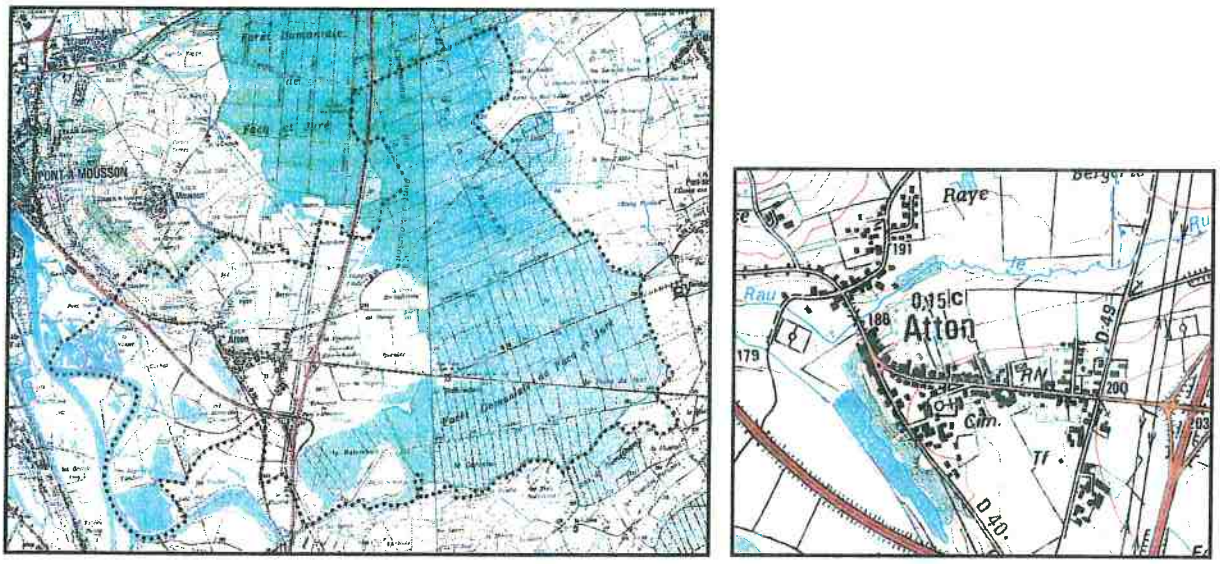

Figure 1 : Localisation de la commune d'ATTON (extrait IGN 1/25000)

Le village d'ATTON est situé dans le Département de Meurthe et Moselle (54 700) à quelques kilomètres au sud-est de la ville de PONT A MOUSSON. La zone agglomérée s'insère entre l'autoroute A33 à l'Est et la pénétrante vers Pont à Mousson au sud-Ouest. L'urbanisation est principalement linéaire, les habitations du village sont rassemblées le long des axes routiers principalement : la RD 120, RD40, le chemin communal de MOUSSON vers ATTON.

La commune d'ATTON compte une population de 637 habitants au recensement de 1999 (source INSEE). En 2004, elle est estimée à environ 750 habitants.

Le tissu urbain se compose principalement d'un centre ancien organisé autour de l'église et le long de la RD120, et d'un habitat pavillonnaire légèrement plus lâche et plus récent. Le nombre de logements était de 241 en 1999 (source INSEE).

Le territoire de la commune était couvert par un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S), approuvé en mai 1975, puis modifié en février 1980 et septembre 1998. Actuellement, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est en cours de réalisation afin de remplacer le P.O.S.

L'activité économique de la commune est en pleine expansion. Si dans la zone agglomérée quelques exploitations agricoles, une carrosserie, une menuiserie ébénisterie et un restaurant constituent l'essentiel de l'activité économique du village, une zone industrielle, **le pôle industriel d'ATTON**, est en pleine croissance sur la partie Est du territoire communal. Il s'agit d'une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) qui a été créé en 1991. Elle a vocation à accueillir des

industries, de la PME-PMI à la grande industrie (plate-forme logistique BERTELSMAN, ENT BATISTON). Elle s'étend sur 55 hectares et est remplie à plus de 60%, ce qui pose la question de sont extension vers l'Ouest, au détriment de terres agricoles. Cette zone bénéficie de la desserte de l'échangeur autoroutier d'ATTON-NOMENY. Par ailleurs, une gravière est implantée dans la plaine alluviale.

2.2 Topographie, hydrographie et zones inondables

Le village d'ATTON se situe au pied des cotes de la Moselle, au Sud Est de la butte de MOUSSON, entre les cotes topographiques 179 et 200 NGF. Il est drainé par le ruisseau de l'Etang qui prend naissance dans la Forêt Domaniale de Facq et Juré sur la commune de MOUSSON. Ce ruisseau est ensuite canalisé avant de rejoindre la Moselle. Il s'agit du canal du Moulin dit la Morte Rau.

La partie basse du territoire communal est située dans le lit majeur de la Moselle, une boucle de la Moselle marquant la limite sud-est du territoire communal. Toute cette zone, au caractère humide, est donc soumise à un risque d'inondation, par débordement direct de la Moselle et de ses affluents, ou par remontée de la nappe alluviale. La crue historique de référence est celle de l'hiver 1947.

2.3 Aléas « mouvement de terrain »

Une partie du territoire communal est situé en zones d'aléas « Mouvement de terrain », associé au relief des cotes de Moselle.

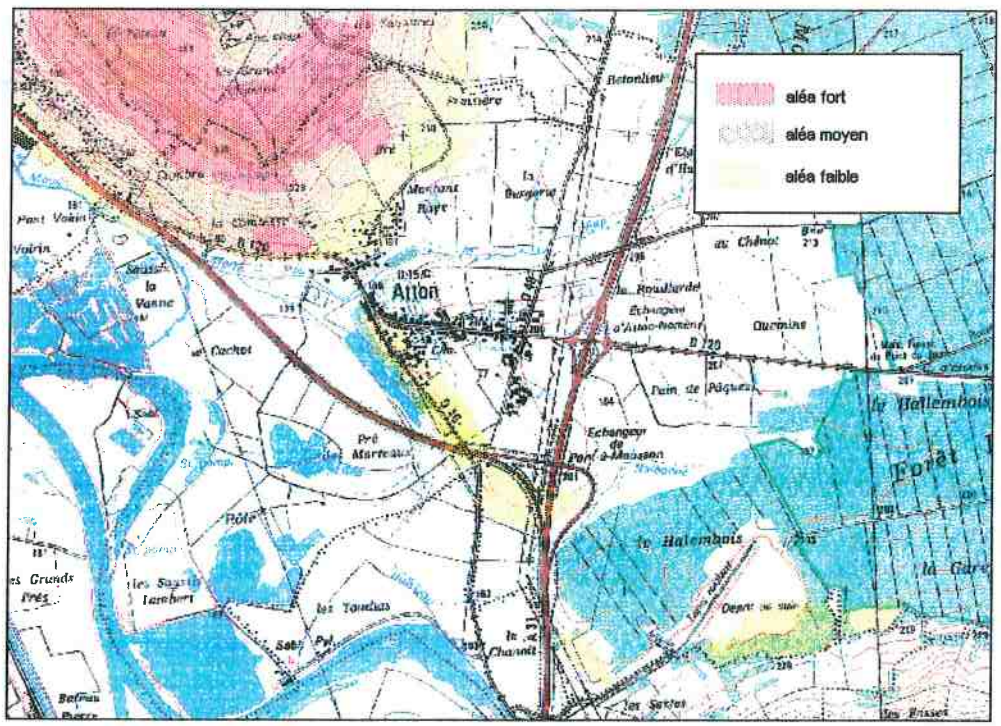

2.4 Climat

Par rapport au reste de la Lorraine, soumise dans son ensemble au climat océanique à tendances continentales, le site d'étude ne présente pas de particularités climatiques très nettes.

Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 750 mm et la durée d'enneigement d'une dizaine de jours.

Les précipitations maximales sur 24 heures sont en général enregistrées en période estivales et correspondent en fait à des événements orageux violents dont la durée n'excède pas quelques heures (2 à 4 heures) mais dont les intensités peuvent atteindre des pointes importantes (plus de 100 mm/h).

2.5 Captages d'eau potable

Deux puits de captage destinés à l'alimentation en eau potable sont localisés sur le territoire communal d'ATTON, dans le lit majeur de la Moselle.

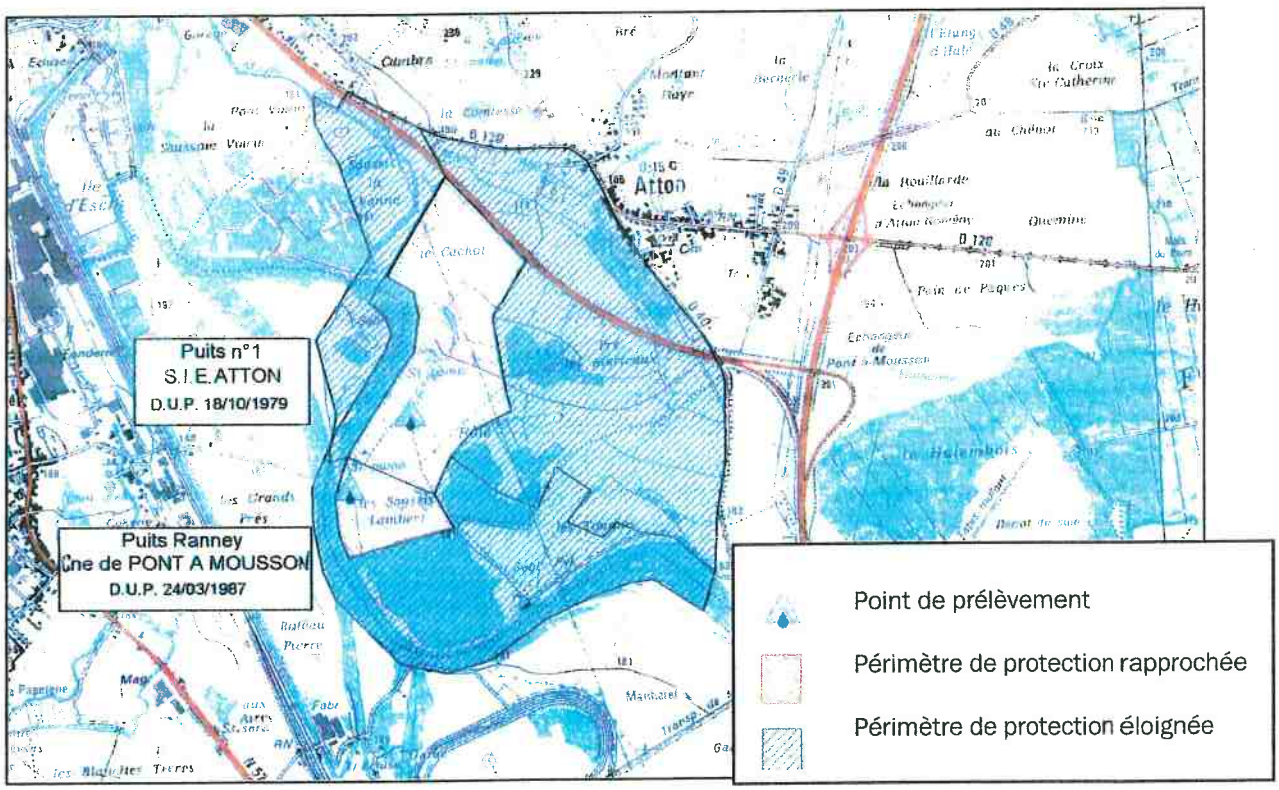

Figure 3: Carte des périmètres de protection des captages (source : DDAF 54)

La commune d'ATTON est membre du syndicat intercommunal des eaux d'ATTON et elle est alimentée en totalité par celui-ci. Le réseau de distribution d'eau potable est exploité par la société Générale des Eaux.

L'analyse détaillée des consommations permet d'estimer le volume consommé par des utilisateurs particuliers à environ 26 480 m³. Déduction faite des gros consommateurs, la consommation moyenne d'eau à usage domestique est ainsi évaluée à **114 l/hab./j.**

3 DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT EXISTANT

Le réseau d'assainissement du village d'ATTON a été reconnu sur la base des plans du réseau remis par la mairie et par des visites sur le terrain.

3.1 Bassins versants

La commune d'ATTON est équipée d'un réseau d'assainissement majoritairement unitaire que l'on peut découper en quatre principaux sous-bassins versants, d'amont en aval :

- **BV n°1** : Rue de Scarpone, Rue de Morville, Rue Saint Germain, la partie Est de la Route de Pont à Mousson à Nomeny (à partir du n°81 et du n°36).
- **BV n°2** : Lotissement de la Bergerie et Rue de Mousson (à partir du n° 19); un tronçon collecte les eaux pluviales en provenance des fossés bordant la route d'ATTON à MOUSSON (∅800 mm) et les évacuent jusqu'au ruisseau de l'Etang ;
- **BV n°3** : Rue du Château d'eau, Rue de Pont à Mousson et Rue de Mousson (jusqu'au n° 18) ;
- **BV n°4** : Route de Nomeny à Pont à Mousson (jusqu'aux n° 79 et 34), Route de Loisy (jusqu'aux n° 7 et 54) et la Rue des Dames (n° impairs et à partir du n° 6bis) ;

Les effluents collectés sont transportés gravitairement, sans traitement collectif avant rejet, dans le ruisseau de l'Etang, milieu récepteur des quatre bassins versants. Par ailleurs deux portions de réseau indépendantes desservent :

- les habitations situées du coté de l'ancien lavoir, Impasse du Parterre : les eaux sont rejetées dans un ruisseau prenant naissance sous l'ancien lavoir (l'exutoire n'a pas été localisé précisément, comme le site n'est pas accessible),
- les habitations de la rue du Stade (exutoire non localisé ; remontée d'eau dans le réseau en période de nappe haute).

3.2 Points de rejets au milieu naturel

Douze points de rejets au milieu naturel ont été recensés.

Rejet n°	Localisation
1	Exutoire du collecteur pluvial, Rue de Mousson (eaux issues de la commune de Mousson – drainage des fossés), dans le ruisseau de l'Etang.
2	Exutoire du Lotissement de la Bergerie (BV n° 2), 20 Rue de Mousson, dans le ruisseau d'Etang.
3	Exutoire Rue du Stade, dans le ruisseau de l'Etang (non localisé précisément).
4	Exutoire collecteur Route de Pont à Mousson (BV n° 3), en amont du Pont du Pont, rive droite, dans le ruisseau de l'Etang.
5	Exutoire dans le prolongement de la Rue de Loisy vers le ruisseau de l'Etang , en aval du Pont, rive gauche (BV n°4)

6	Exutoire Route de Pont à Mousson vers le ruisseau de l'Etang, en aval du Pont
7	Rejet privé dans le ruisseau de l'Etang.
8	Exutoire 54, Rue de Loisy (NB : cet exutoire a été supprimé par les travaux réalisés en Avril 2002)
9	Exutoire ancien lavoir
10	Exutoire collecteur unitaire Rue de Morville (BV n°1) dans le ruisseau de l'Etang
11	Exutoire collecteur pluvial Rue de Morville (BV n°1) dans le ruisseau de l'Etang
12	Exutoire du réseau de collecte privé Impasse de Mousson

Tableau 1 : Description des points de rejets

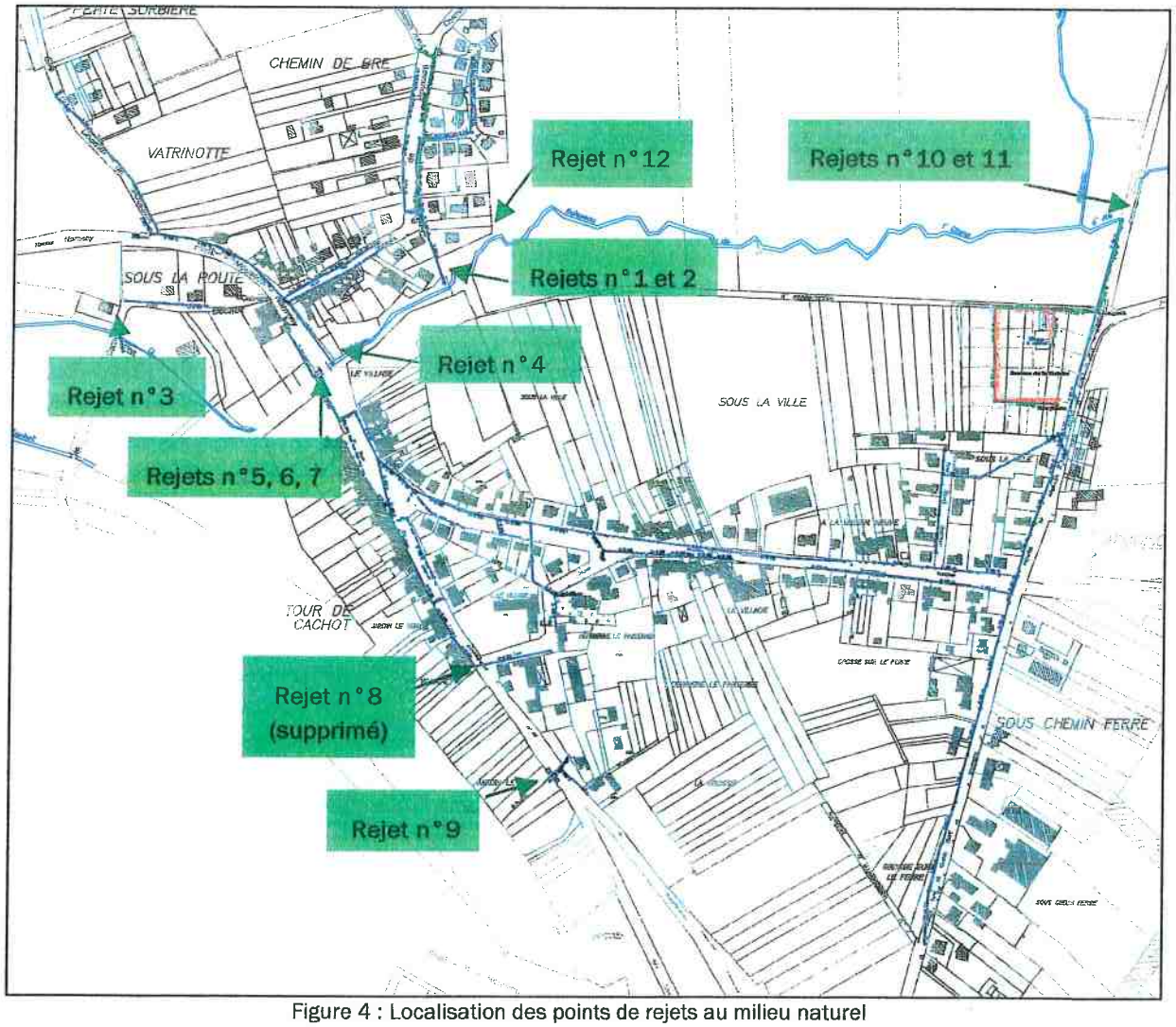

Figure 4 : Localisation des points de rejets au milieu naturel

3.3 Taux de raccordement

A la suite d'une enquête effectuée auprès de chaque foyer, il apparaît que le taux de raccordement indirect au réseau d'assainissement est relativement important, de l'ordre de 75% (il s'agit d'une hypothèse haute, un habitation étant comptabilisée en "Raccordement Indirect" s'il n'était pas précisé si les équipements étaient déconnectés – hypothèse basse : 60 % de raccordement indirect). Le taux de raccordement global est d'environ 90 %.

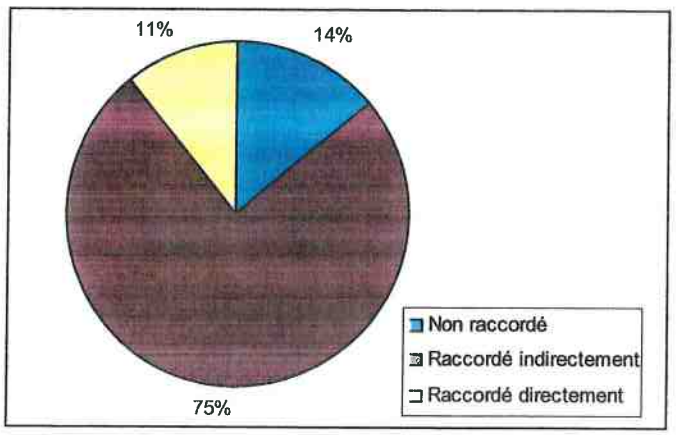

Figure 5 : Répartition des modes d'assainissement des logements (sur les réponses fournies)

3.4 Evaluation du taux de collecte

Le taux de collecte représente la pollution collectée aux différents exutoires du réseau rapportée à la pollution totale produite par la population desservie.

Les mesures de pollution réalisées sur 24 heures ont permis de mettre en évidence un taux de collecte global de la pollution estimé à environ **40%**, ce taux de collecte pouvant être très faible dans certains secteurs.

Le réseau de collecte unitaire de la commune d'ATTON ne permet donc pas, dans sa structure actuelle, en considérant en particulier les modes de raccordement des particuliers, de répondre aux objectifs de qualité de l'Agence de l'Eau vis à vis de la collecte de la pollution (objectif taux de collecte de 80%).

3.5 Etat du réseau d'assainissement

Bilan nocturne des eaux claires

Les mesures de débit d'eau claires parasites (estimé sur la base du débit minimum nocturne) réalisées permettent d'estimer par bassin versant le taux de dilution, rapportés au volume d'eaux usées collecté (volume total auquel est soustrait le volume d'ECP). Ces mesures sur 24 heures ont permis de mettre en évidence des débits nocturnes non négligeables. Globalement le taux de dilution des effluents peut être évalué à environ **240%**.

Inspections télévisées

Une inspection télévisée des réseaux d'assainissement a été réalisée dans les secteurs d'apports d'eaux claires importants, et dans les secteurs pour lesquels la question de la conservation du réseau existant était posée dans le cadre du programme de travaux d'amélioration de la collecte. Elle a fait apparaître différents type de désordres de fonctionnement et de structure, de gravité variable selon les branches de réseau.

Les défauts les plus fréquents sont les défauts d'étanchéité. Plusieurs tronçons présentent des défauts structurels importants. Des défauts de géométrie et d'assemblage ont également été constatés. Et plusieurs tronçons offrent une pente d'écoulement insuffisante, entraînant des phénomènes de dépôts solides importants.

3.6 Bilan du diagnostic

Au terme de la phase du diagnostic du réseau existant, les points suivants ont été soulignés :

- La structure générale du réseau est cohérente et peut satisfaire à des objectifs de collecte optimum des effluents ; le **taux de desserte** par le réseau d'assainissement unitaire est estimé à **96%** en 2002.
- Les exutoires du réseau sont nombreux, les **quatre principaux rejets** se répartissent de l'amont à l'aval du village, le milieu récepteur étant le ruisseau de l'Etang.
- Les **habitations raccordées indirectement** au réseau, c'est-à-dire qui disposent encore d'équipements individuels non déconnectés représentent un pourcentage très élevé, de l'ordre de **75%**, ce qui peut s'expliquer par l'âge du parc de logements.
- Quelques tronçons de réseau suivent une faible pente (partie basse de la rue de Mousson, Rue de Nomeny), ce qui favorise la formation de dépôts.

4 PRESENTATION DES CONTRAINTES ET PROPOSITIONS PRESENTEES

4.1 Objectifs du zonage

Le découpage du territoire de la commune selon les différents modes d'assainissement envisagés pour chaque zone doit permettre d'optimiser les choix de techniques d'assainissement, en maîtrisant les coûts liés à l'assainissement collectif.

Il est réalisé en fonction de :

- la structure actuelle des réseaux de collecte et l'efficacité des dispositifs d'assainissement autonome existants,
- l'aptitude des sols à l'assainissement autonome, c'est à dire leur capacité à épurer et infiltrer les eaux usées d'origine domestique,
- le mode de répartition de l'habitat, sa structure (taille des parcelles) existant et à venir.

4.2 Présentations des contraintes

4.2.1 Contraintes liées à l'habitat

Structure de l'habitat existant

Le tissu urbain se compose principalement d'un centre ancien organisé autour de l'église, et le long de la RD120 et de la Route de Loisy – les maisons sont resserrées et situées à proximité ou en bordure des voies, où sont par ailleurs installés les collecteurs – et d'un habitat de type pavillonnaire, plus récent dans les rues secondaires.

Le lotissement « Domaine de la Fraisière », à l'Est du village, se compose de 20 parcelles (surface totale de 15 800 m2). Il est desservi par un réseau d'assainissement séparatif et dispose d'un système d'épuration semi-collectif. Les eaux pluviales sont rejetées au ruisseau de l'Etang. Les eaux usées domestiques sont traitées sur place par une unité de traitement semi-collectif (filtre à sable).

Un nouveau lotissement, les Sorbières, est en cours d'achèvement entre la Rue de Mousson et la Route de Pont à Mousson (secteur UB anciennement NAa). Ce lotissement se compose de 33 parcelles de 600 à 800 m², pour une surface totale de 32 800 m². Il est assaini en séparatif et les eaux usées domestiques sont traitées par un système d'épuration semi-collectif, situé en tête de la rue de MOUSSON.

Le nombre de logements était de 241 en 1999 (source INSEE) pour une population de 637 habitants. La population de la commune a connu une croissance sensible ces vingt dernières années, avec un taux de croissance moyen annuel de 1,30 % / an de 1982 à 1999 (source ; INSEE).

Occupation du sol

Le Plan d'occupation des Sols est en train d'être révisé sous la forme d'un Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune d'ATTON consacrait d'importantes zones à l'urbanisation future à vocation d'habitat. Aujourd'hui ces zones ont été fortement réduites, en particulier dans la zone d'aléa « Mouvement de terrain » fort où elles ont été transformées en zones N (espace naturel) et A (zone agricole).

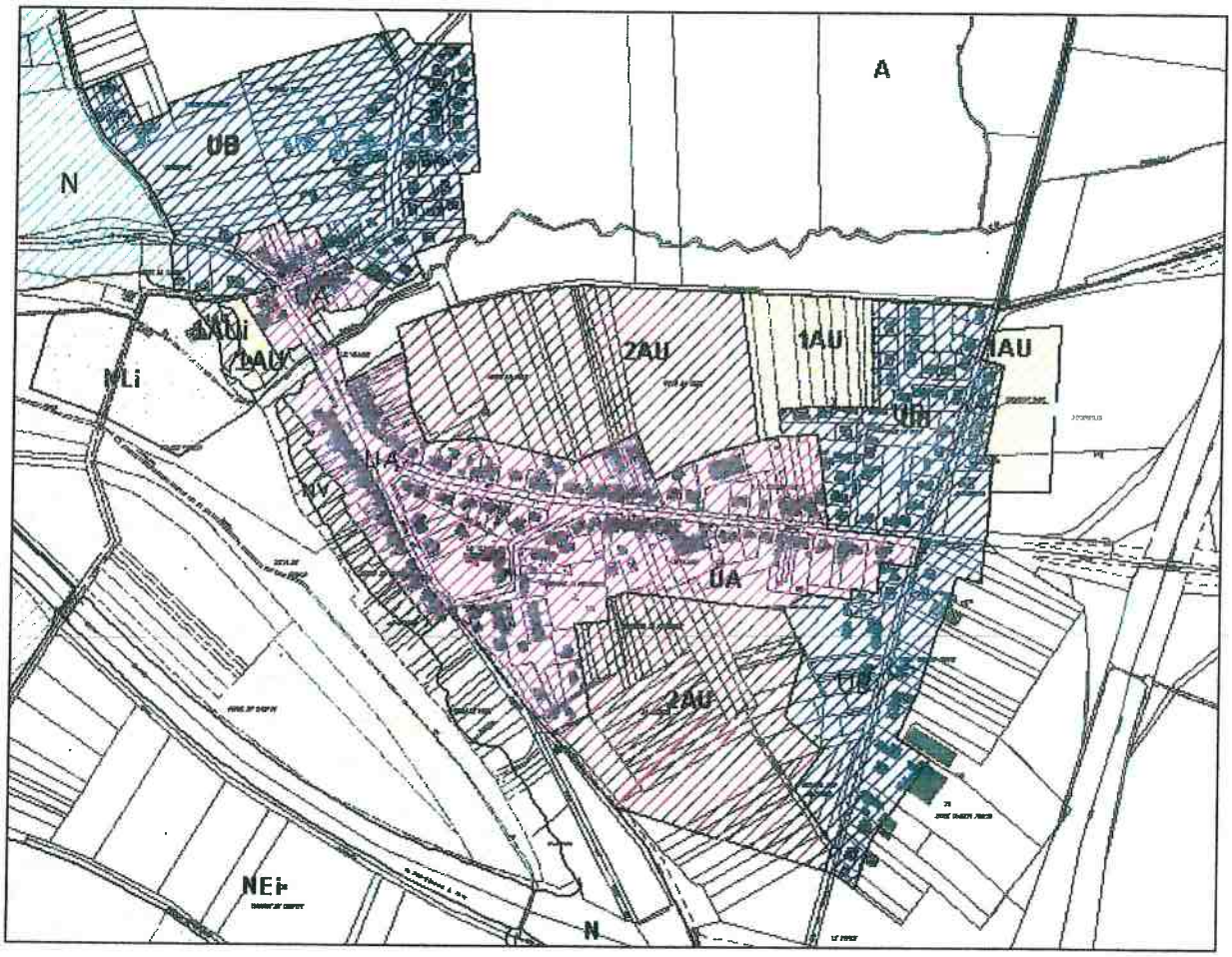

Figure 6 : Zones constructibles de la commune d'ATTON

4.2.2 Contraintes liées à l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Situation géologique

Le village d'ATTON se situe dans la vallée de la Moselle : les alluvions anciennes, essentiellement siliceuses, affleurent sur la majorité du territoire de la commune. Elles reposent sur les marnes à amalthées du Domérien. Celles-ci ont été localement entaillées par le ruisseau de l'Etang, où reposent des alluvions de fond de vallons, également présentes dans la partie basse de la commune dans le lit majeur de la Moselle. Plus localement au Nord du village affleurent des calcaires "ocreux" dans le compartiment haut de la faille d'ATTON de direction S SO / N NE.

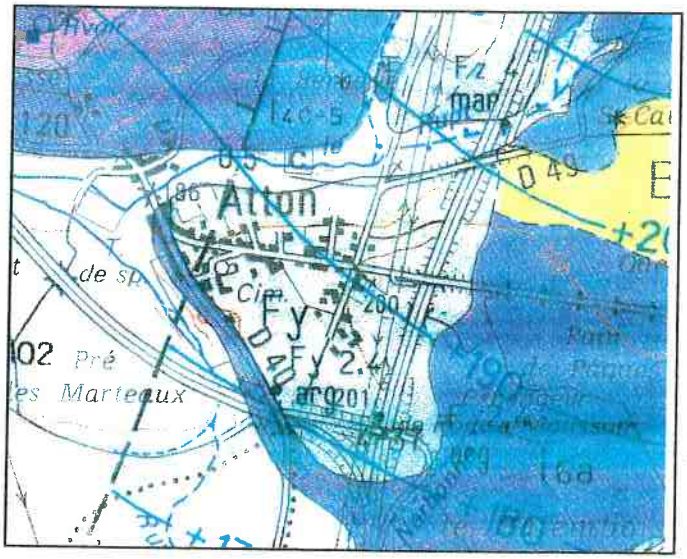

FORMATIONS SUPERFICIELLES

B — Couverture limono-argileuse ou argilo-limoneuse masquant le substrat.

Fz — Alluvions des fonds de vallée et remplissage des fonds de vallons.
Matériaux fins, argiles, limons, sables reposant ou non sur des matériaux grossiers, sables, graviers, galets, essentiellement siliceux.
Epaisseur dans la vallée de la Moselle : alluvions fines 1 à 2 m, alluvions grossières 3 à 7m.

Fy — Alluvions anciennes des bords de Moselle, essentiellement siliceuses. Sables, limons, sables grossiers, galets.

FORMATIONS SECONDAIRES

l6a — Marnes à amalthées (Domérien)

l4c-5 — Calcaires ocreux, bleus à roux, fossilifères (Lothargien)

Figure 7 : Extrait de la carte géologique de la France – Secteur de Pont à Mousson (2ème édition): formations affleurantes.

Une partie du territoire communal est située dans une zone d'aléas « Mouvement de terrain ».

Reconnaissance de sol

Une campagne de reconnaissance de sol par sondages tarière à main a été réalisée, en période de hautes eaux, afin d'examiner leur aptitude à l'assainissement autonome. Quatre classes de terrains peuvent ainsi être définies :

- **Classe 1 :**

La nature du sol permet la mise en place d'un dispositif d'assainissement assurant à la fois le traitement et l'évacuation des effluents par le sol.

Sous réserve d'une surface disponible suffisante, pour ces terrains le système d'épuration peut être réalisé par épandage par tranchées filtrantes à faible profondeur.

Ce sont des sols profonds, évolués, caractérisés par :

- une bonne perméabilité et l'absence d'hydromorphie,
- un fort pouvoir adsorbant (complexe argilo-humique actif),
- une bonne activité biologique,
- une pente de terrain inférieure à 15 %.

- **Classe 2 :**

La nature du sol permet la mise en place d'un dispositif d'assainissement assurant l'évacuation des effluents par le sol.

Sous réserve d'une surface disponible suffisante, dans ce cas le système d'épuration peut être réalisé par épandage sur sol reconstitué : filtre à sable vertical non drainé ou tertre d'infiltration.

Ce sont des sols peu profonds, ne permettant pas une bonne épuration, et de perméabilité moyenne ou trop importante.

La pente du terrain ou d'une partie du terrain est inférieure à 15%.

- **Classe 3 :**

La nature du sol ne permet pas la mise en place d'un dispositif d'assainissement assurant le traitement ou l'évacuation des effluents par le sol.

Ces terrains sont inaptes à la mise en place d'un dispositif d'assainissement par épandage et nécessitent la mise en place d'un dispositif de traitement avec évacuation des effluents traités vers le milieu hydraulique superficiel (réseaux pluvial, fossé, ruisseau ...) ou dans le sol en profondeur par l'intermédiaire d'un puits d'infiltration.

Le système est ainsi constitué :

- d'un filtre à sable vertical drainé.
- ou d'un filtre à sable horizontal drainé.

Ce sont des sols présentant une faible perméabilité et ne permettant ni épuration, ni infiltration.

La pente du terrain ou d'une partie du terrain est inférieure à 15%.

- **Classe 4 :**

Ce sont les terrains sur lesquels la présence de contraintes spécifiques rendent difficile ou impossible la mise en place d'un dispositif d'assainissement individuel autonome.

Nature du sol: Terrains imperméables et/ou hydromorphes sans possibilités d'évacuation des eaux usées traitées vers un exutoire réglementaire.

Topographie: Terrains où la pente moyenne est supérieure à 15%,

Surface des parcelles: Parcelles de faible surface où l'espace disponible autour de la maison n'est pas suffisamment important pour recevoir un dispositif assainissement individuel.

4.2.3 Contraintes liées à la qualité du milieu récepteur

Au regard de la topographie, les seuls exutoires naturels existants pour les effluents de la commune sont le ruisseau de l'Etang qui traverse le village sur son parcours aval, et les ruisseaux parcourant la plaine alluviale au pied du village.

Le ruisseau de l'Etang, récepteur de l'ensemble des rejets du village d'ATTON et d'une partie de ceux du village de MOUSSON, ne fait l'objet d'aucun suivi périodique de sa qualité, type RNB. C'est pourquoi l'évaluation de sa qualité a été réalisée sur la base d'une campagne de mesures ponctuelles en période d'étiage.

En amont du village d'ATTON, l'eau du ruisseau est d'une **bonne qualité physico-chimique (classe 1B) et bien oxygénée.** On note cependant une conductivité élevée (cette minéralisation de l'eau peut avoir une origine naturelle ou anthropique) ainsi qu'une pollution notable par les nitrates, en provenance probablement du drainage des surfaces agricoles du bassin versant du ruisseau.

Du point de vue biologique, le groupe indicateur n'est que de 2 (sur un maximum 9) et l'IBGN de 8/20. Le peuplement benthique est banal. La structure du peuplement benthique ne met toutefois en évidence aucune perturbation anthropique significative du milieu, notamment en terme de qualité de l'eau. Elle semble refléter simplement les possibilités de colonisation très limitées d'un tel milieu (faible débit, écoulement lent et uniforme, quasi exclusivement des substrats fins).

En aval d'ATTON, le ruisseau dégage une odeur d'eaux usées. Du point de vue physico-chimique, on constate une chute notable de la teneur en oxygène dissous qui peut être corrélée avec l'augmentation des demandes biochimique et chimique en oxygène (l'oxygène du milieu est consommé pour dégrader la matière organique), ainsi qu'à l'augmentation de la concentration en matières en suspension (dont la fraction organique, les MVS, est relativement importante). De même on note un enrichissement du ruisseau en formes de l'azote et du phosphore. Ainsi pour certains paramètres les valeurs mesurées sont proches des caractéristiques d'eaux usées urbaines. Du point de vue biologique, le groupe indicateur est à sa valeur minimale (1 pour un maximum 9). L'IBGN de 2/20 traduit une **très mauvaise qualité biologique**, en relation avec une forte dégradation de la qualité de l'eau par rapport à l'amont de l'agglomération (charge organique excessive). En conclusion le milieu biologique est fortement altéré en aval d'ATTON et caractéristique d'une charge organique excessive (signalée par les odeurs d'eaux usées).

4.3 Propositions présentées

Le réseau d'assainissement collectant les effluents de la zone agglomérée du village d'ATTON présente une structure générale compatible avec la mise en place d'un système de traitement collectif des effluents situé en aval hydraulique du village. Cependant comme la plupart des réseaux, des anomalies de fonctionnement ou de conception l'empêchent de répondre efficacement à ses objectifs de fonctionnement.

4.3.1 Travaux à réaliser

Afin d'assurer un fonctionnement optimum du futur système de traitement, des travaux d'aménagements s'avèrent nécessaires pour atteindre des objectifs satisfaisants de collecte. Ils peuvent être classés en trois catégories :

- **transfert des effluents collectés en un point unique;**
- **amélioration du taux de raccordement et de la collecte de la pollution** pour atteindre l'objectif d'un taux de collecte de 80% ;
- **élimination des eaux claires parasites** pour atteindre l'objectif d'un taux de dilution de 100% (1m^3 d'eaux claires pour 1 m^3 d'eaux usées)

A ces trois objectifs majeurs, viennent s'ajouter l'amélioration du fonctionnement hydraulique du réseau, et la réhabilitation structurante des tronçons présentant des insuffisances structurelles majeures (écrasement).

Ces travaux sont en cours de réalisation.

Transfert des effluents collectés en un point unique

Le schéma d'assainissement doit conduire à une concentration des effluents vers la partie basse de la commune. A partir de ce point les effluents peuvent être dirigés vers un système de traitement.

Il est proposé que les effluents collectés soient dirigés vers le bout de la rue du Stade. Pour cela deux opérations de transfert sont proposées :

- **OPERATION TRF1** : Transfert des bassins versants Rue de Morville, Rue de Nomeny et Route de Loisy ;
- **OPERATION TRF2** : Transfert Rue de Mousson et Rue du Stade.

Ces opérations sont réalisées par la pose de canalisations eaux usées, les eaux de temps de pluie collectées par les réseaux unitaires étant délestées vers le ruisseau de l'Etang par des déversoirs d'orage.

Amélioration du taux de collecte

Les travaux visant à cet objectif consistent :

- en **l'amélioration de la desserte et des transferts ponctuels** par la pose de conduites Eaux Usées et le prolongement de conduites unitaires (**OPERATION ATC1** Rue de MOUSSON, **OPERATION ATC2** Rue des Dames) ; les canalisations unitaires existantes peuvent être selon le cas conservées pour les eaux pluviales et le drainage des eaux claires ;

- en la **déconnexion des fosses et équipements divers existants** au droit des habitations et à un raccordement direct sur le réseau (**OPERATION ATC3**). Ces travaux sont en majeur partie sur domaine privé. Les réponses fournies à l'enquête branchement font ressortir un taux élevé de raccordement indirect (75%).

Réduction des eaux claires parasites

Les ECP proviennent principalement de défauts d'étanchéité du réseau et d'apports ponctuels d'eaux claires par des branchements, et elles sont globalement d'origine diffuse. Une action prioritaire d'élimination d'ECP peut être menée dans la partie aval de la Rue de Nomeny (**OPERATION EPC1**). Les travaux d'amélioration de la collecte Rue de MOUSSON participent également à l'élimination des eaux claires (ATC1).

D'autres travaux de réhabilitation des canalisations peuvent également être menés Rue de Scarpone (**OPERATION EPC2**).

4.3.2 Proposition de zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement est majoritairement collectif.

Il a été préconisé de classer les zones d'urbanisation future 1AU et 2AU en collectif, au regard de la proximité de réseaux existants et de la topographie. Le classement de la zone UB de l'Impasse du Parterre en assainissement collectif n'était pas économiquement intéressant, elle a donc été classée en assainissement non collectif.

Pour trois secteurs existants, l'alternative zone d'assainissement collectif / zone d'assainissement non collectif a été laissée ouverte à l'appréciation de la commune (**Zone mixte**, la comparaison financière du collectif et non collectif ne faisant pas apparaître d'écarts de coûts notables) :

- habitations existantes desservies par une voie privée Rue de Mousson ;
- zone UB de la Rue du Château d'eau (et les trois habitations en bordure du CD n°120 : ces parcelles offrent une faible superficie, qui rend délicate la réalisation d'un assainissement individuel par filière classique conforme) ;
- deux habitations en limite communale de Pont à Mousson.

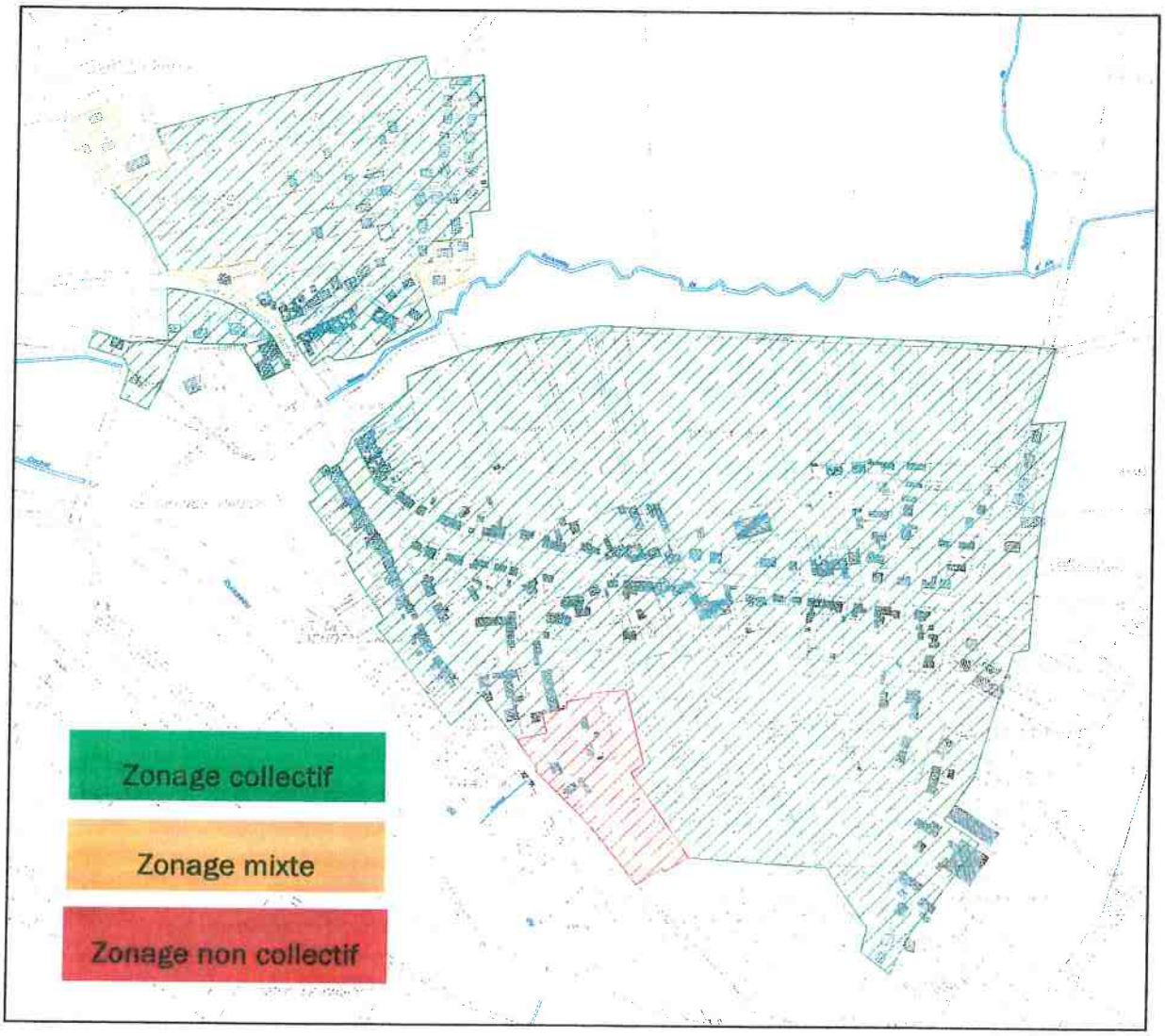

Figure 8 : Proposition de zonage d'assainissement

(le reste du territoire communal est en assainissement non collectif)

4.3.3 Système de traitement des effluents

Pour épurer les eaux collectées par le réseau d'assainissement dans les zones d'assainissement collectif, deux alternatives s'offrent à la commune d'ATTON : le raccordement à la station d'épuration du Cycle de l'eau située sur la commune de Pont à Mousson ou la construction d'un équipement communal. Le système d'assainissement semi-collectif du Lotissement Rue de Morville pourra éventuellement être déconnecté à terme.

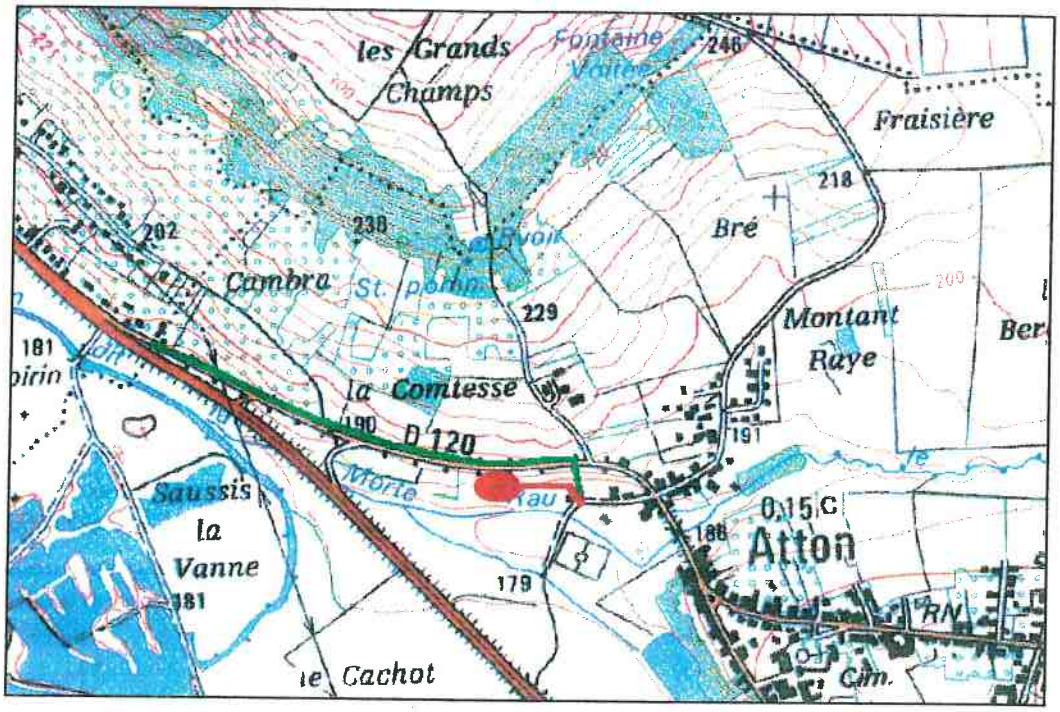

Scénario d'épuration communale

Transfert vers le réseau de Pont à Mousson

Figure 9 : Représentation des scénarii d'épuration envisagés

SCENARIO EPURATION n°1 : Raccordement à la station d'épuration du Cycle de l'Eau.

Le raccordement à la station d 'épuration de Pont à Mousson peut être envisagé depuis la Rue du stade. Il peut être effectué en y installant station de pompage qui relèvera les eaux jusqu'au CD n°120, puis une conduite sous pression assurera le transport jusqu'au réseau d'assainissement de la commune de Pont à Mousson (en limite communale). L'écoulement pourra être gravitaire dans la partie aval, et permettre ainsi le raccordement des deux habitations d'ATTON situées en limite communale de Pont A Mousson.

Une réunion avec le Cycle de l'Eau (Monsieur Defente) a permis de valider la faisabilité technique du raccordement au réseau de Pont à Mousson en tête de l'Avenue des Etats Unis.

SCENARIO EPURATION n°2 : Construction d'une station sur le territoire communal.

La construction d'une station d'épuration peut être envisagée sur le territoire de la commune, en aval hydraulique du village, dans la vallée alluviale de la Moselle. Les effluents pourraient rejoindre le ruisseau dit de Cachot ou du Saussis après traitement. Pour le choix de l'emplacement de la station d'épuration, il convient de prendre en compte les contraintes suivantes :

- **exposition au risque inondation** : les terrains en contre-bas de la Rue du Stade ont été inondés par des crues historiques (crue de référence : 1947 ; crue trentenale en 1983 : marque de la crue sur le hangar à 1,30 m environ du terrain naturel). Par ailleurs le SDAGE Rhin-Meuse n'est pas favorable aux remblais en zone inondable ;

- **exposition au risque de mouvement de terrain** des parcelles situées approximativement au-dessus du CD n° 120 ;

- pour mémoire servitude des périmètres de protection éloigné de captage d'eau potable (en zone inondable) ;

- **distance minimale de 100 mètres des premières habitations** et des zones constructibles du PLU.

Comparaison des coûts d'investissement estimés pour les deux scenarii d'épuration

Pour la comparaison des deux scénarii d'épuration envisagés, les éléments suivants ont été prix en compte :

- capacité nominale requise : 900 EH ;
- distance de transport depuis la rue du Stade d'environ 200m ; conduite de rejet d'environ 100m;
- coût moyen d'investissement par équivalent habitant : 3300 francs.

		PU F HT	Quantité	Montant F HT	Montant €HT
EPU 1	**Raccordement Cycle de l'Eau le long du CD n°120**				
	Construction d'un poste de refoulement	250 000	1	250 000	38 112
	Forage dirigé sous RD	3 000	15	45 000	6 860
	Pose d'une canalisation DN 150 le long de la RD	1 200	1 000	1 200 000	182 939
	Sous-total			***1 495 000***	***227 911***
	Coût moyen par habitant (sur la base de 720 EH)			*2 076*	*317*
EPU 2	**Construction d'une station d'épuration communale**				
	Construction d'une station de pompage	200 000	1	200 000	30 490
	Pose d'une canalisation sous pression DN100	1 000	200	200 000	30 490
	Pose d'une canalisation de rejet DN 200	1 000	100	100 000	15 245
	Construction d'une station d'épuration communale	3 300	900	2 970 000	452 774
	Sous-total			***3 470 000***	***528 998***
	Coût moyen par habitant (sur la base de 720 EH)			*4 819*	*735*

Tableau 2 : Comparaisnon des coûts d'investissement des deux scenarii d'épuration

Pour affiner la comparaison financière des deux variantes, il conviendra d'estimer pour chacune d'elle le coût final de revient du m³ d'eau traitée (amortissement + fonctionnement en fonction des modalités de financement des travaux par la commune, et des aides financières accordées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général).

Le coût moyen d'exploitation d'un système d'épuration communal de cette capacité peut être estimé entre 10 et 20 euros par an et par habitant, selon la filière de traitement.

5 PRESENTATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA COMMUNE

5.1 Présentation générale

Par rapport à la proposition de zonage d'assainissement, la commune d'ATTON est majoritairement assainie en collectif.

La zone UB de l'Impasse du Parterre est classée en assainissement non collectif.

Pour les trois secteurs où l'alternative zone d'assainissement collectif / zone d'assainissement non collectif était laissée ouverte à l'appréciation de la commune (*Zone mixte*), l'assainissement non collectif a été retenu. De plus, une partie de la zone UB nord, précédemment proposée en assainissement collectif, a été transformée en assainissement non collectif.

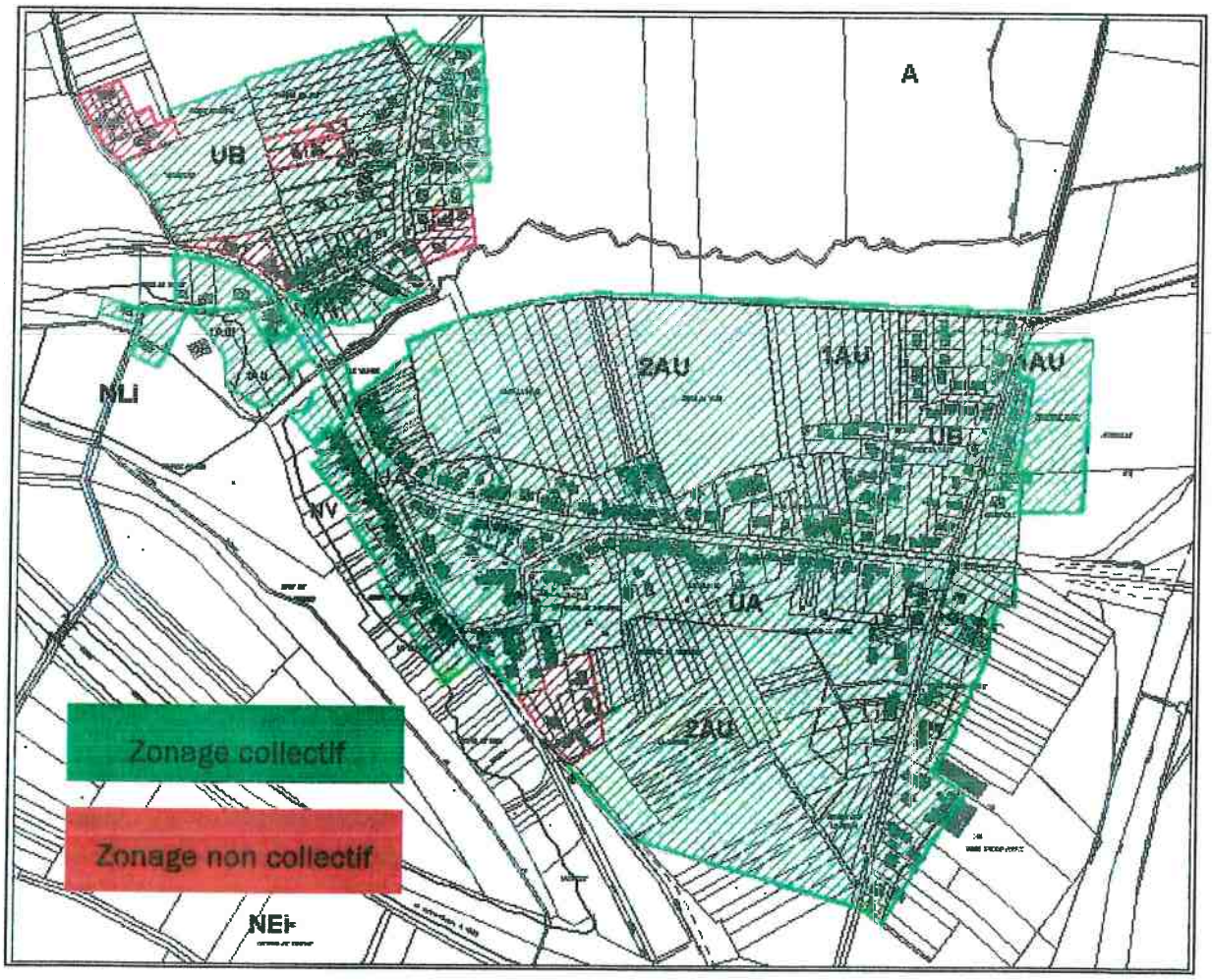

Figure 10 : Plan du zonage d'assainissement

(le reste du territoire communal est en assainissement non collectif)

5.2 Cohérence avec le PLU

Aujourd'hui les zones qui étaient classées urbanisables dans la zone d'aléa « Mouvement de terrain » fort ont été transformées en zones N (espace naturel) et A (zone agricole) donc non constructibles.

Les zones urbanisables à court et long terme (1AU et 2AU) sont situées en zonage collectif, ce qui est idéal en terme d'optimisation du système de traitement des effluents.

5.3 Assainissement collectif

Les principes généraux de l'assainissement collectif sont rappelés en annexe 2.

5.3.1 Zonage de l'assainissement collectif

La quasi-totalité de la zone proposée en assainissement collectif a été retenue. Seule une partie de la zone UB nord a été modifiée en assainissement collectif (voir paragraphe 5.4.3).

5.3.2 Etat des travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux proposés afin d'optimiser le système de traitement ont fait l'objet d'un plan d'assainissement réalisable en 3 ans.

La première année est achevée et la deuxième est en cours d'achèvement.

La DDE est le maître d'œuvre pour ces travaux. Le plan du réseaux d'assainissement après ces travaux se trouve en annexe 1.

5.3.3 Choix du système de traitement des effluents

Pour le choix du système de traitement des effluents le choix s'est porté sur le scénario 1 qui consistait à se raccorder à la station d'épuration du Cycle de l'Eau (Station de Pont-à-Mousson).

Ce choix offre l'intérêt de préserver les ruisseaux drainant la plaine alluviale des rejets d'un équipement communal. Le rejet de la station d'épuration de Pont à Mousson s'effectue dans la Moselle, et le taux de dilution des rejets est relativement favorable.

Les travaux sont actuellement en cours d'exécution. Les canalisations ont été posées à Pont A Mousson et à Atton, rue du Stade. La jonction se fera en 2006.

5.4 Assainissement non collectif

Quelques techniques d'assainissement non collectif sont présentées en annexe 3.

5.4.1 Zone UB de l'impasse du Parterre

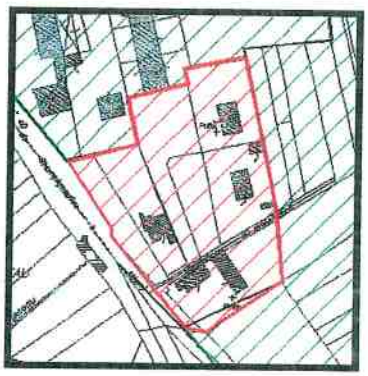

Le classement de la zone UB de l'Impasse du Parterre en assainissement collectif n'était pas économiquement intéressant car située en contrebas, elle a donc été classée en assainissement non collectif.

5.4.2 Zone UB nord – partie nord ouest

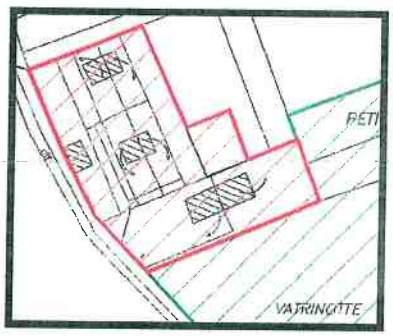

Cette zone a été choisie en assainissement non collectif car elle est trop éloignée du réseau public.

5.4.3 Zone UB nord – parcelles 624, 625, et 628

Ces trois parcelles, bien que faisant partie de la zone proposée en assainissement collectif, ont été placée en assainissement non collectif car elles sont trop éloignées du réseau public.

Il est toutefois envisageable de les classer en assainissement collectif si, à court terme, le propriétaire de la parcelle 627 (chemin privé entre la rue de Mousson et ces parcelles) se relie au réseau d'assainissement publique et qu'un accord intervient entre les trois propriétaires.

5.4.4 Zone UB nord – parcelles 142, 143 et 145

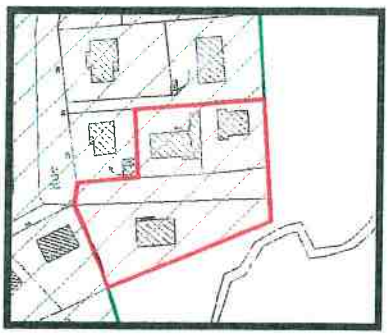

Ces parcelles ont été classées en assainissement non collectif car elles se situent en contrebas et l'assainissement collectif n'y serait pas intéressant économiquement.

5.4.5 Zone UB nord – partie sud ouest

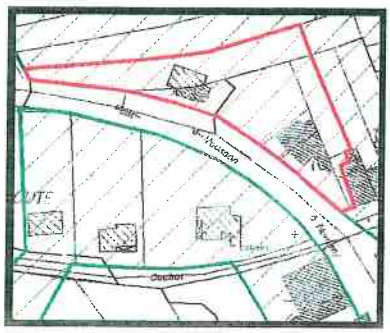

Cette zone a été choisie en assainissement non collectif car elle est trop éloignée du réseau public.

5.4.6 Le reste de la commune

Le reste du territoire de la commune est en assainissement non collectif puisque éloigné du réseau public, notamment la zone industrielle située de l'autre côté de l'autoroute, le garage et la gravière.

5.5 Ruissellement et traitement des eaux pluviales

Les choix techniques proposés dans le cadre du programme de travaux et les capacités d'écoulement résiduelles limitées mise en évidence lors de la vérification du fonctionnement hydraulique du réseau pour certains secteurs ont conduit à préconiser la délimitation d'un zonage d'assainissement pluvial pour les nouvelles zones d'urbanisation.

5.5.1 Lotissement des Sorbières

Il a été mis en place un assainissement séparatif :

- les eaux usées sont collectées par la canalisation de transfert de la Rue de Morville,
- les eaux pluviales sont évacuées vers le ruisseau de l'Etang.

5.5.2 Domaine de la Fraisière

Il a été également mis en place un assainissement séparatif :

- les eaux usées sont collectées vers le réseau unitaire existant à l'Est – rue des Dames- et à l'Ouest – Rue de Scarpone, selon la topographie,
- les eaux pluviales sont évacuées vers le ruisseau de l'Etang.

5.5.3 Futures zones urbanisables

Les futures zones urbanisables sont toutes classées en assainissement collectif.

Afin d'optimiser le traitement des effluents, il est préférable de prévoir dans ces zones une collecte des eaux en assainissement séparatif.

ANNEXE 1 : Plan du réseau d'assainissement

Travaux en cours de réalisation

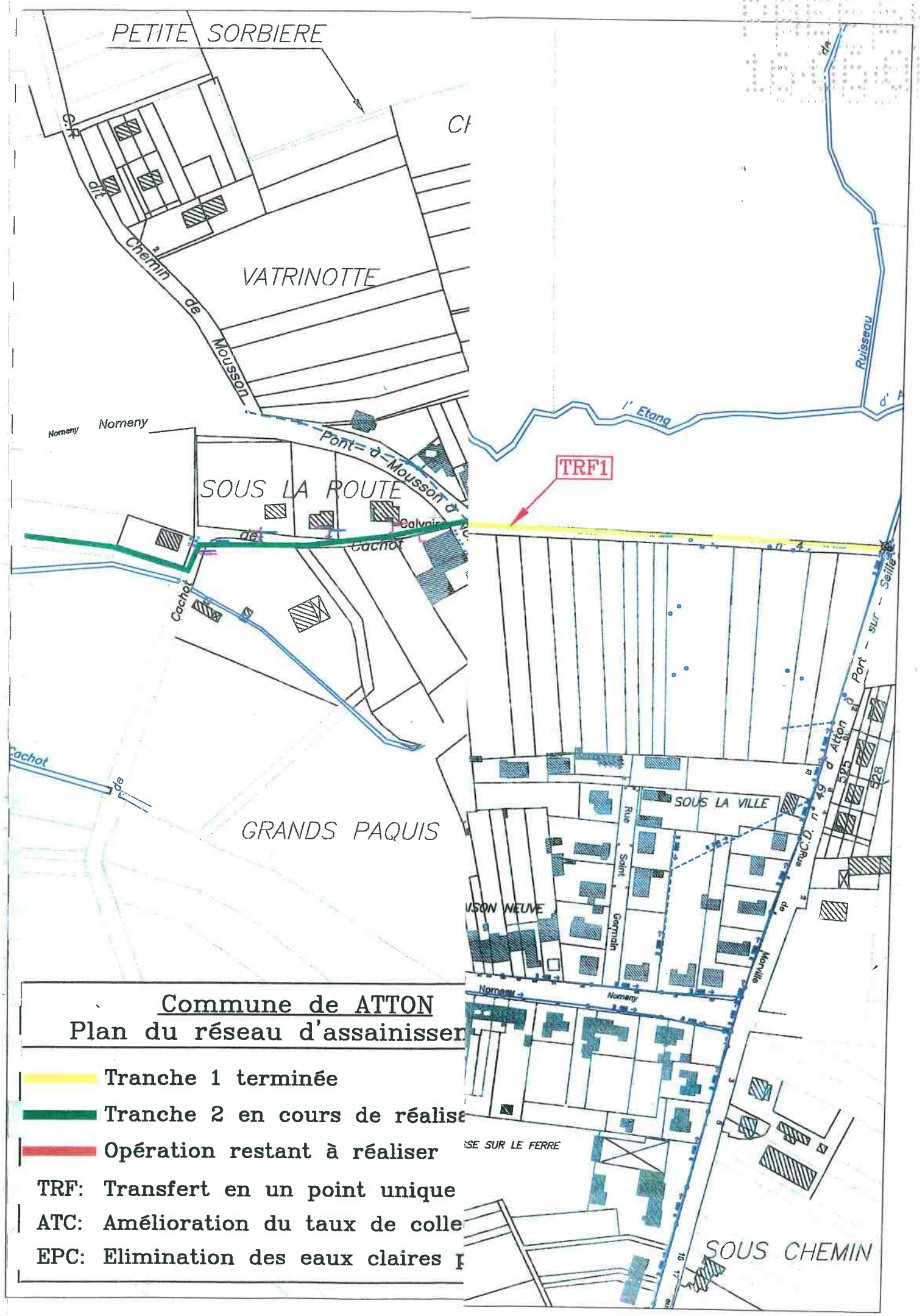
PETITE SORBIERE
VATRINOTTE
Chemin de Mousson
Nomeny
Pont d'Mousson
SOUS LA ROUTE
Calvaire
Cachot
GRANDS PAQUIS
TRF1
Ruisseau
l'Etang
SOUS LA VILLE
Rue Saint Germain
Mouville
C.D. n° 49 d'Atton à Port-sur-Seille
SOUS CHEMIN
Commune de ATTON
Plan du réseau d'assainissem
Tranche 1 terminée
Tranche 2 en cours de réalise
Opération restant à réaliser
TRF: Transfert en un point unique
ATC: Amélioration du taux de colle
EPC: Elimination des eaux claires

ANNEXE 2 : Principes généraux de l'assainissement collectif

La collecte des effluents urbains (eaux usées domestiques et eaux pluviales) peut être organisée suivant deux principes d'aménagement qui présentent chacun leurs avantages et leurs inconvénients:

- **les réseaux de type unitaire** collectent dans une même et seule canalisation les effluents domestiques et les eaux de ruissellement pluviales interceptées par les bâtiments, parkings et chaussées. Ces réseaux, économiques dans leur investissement nécessitent la mise en œuvre d'ouvrages spéciaux de délestage (déversoir d'orage) dont le dimensionnement et la conception ont un rôle essentiel vis à vis du fonctionnement général du réseau et de la station d'épuration et vis à vis de la qualité du milieu récepteur.

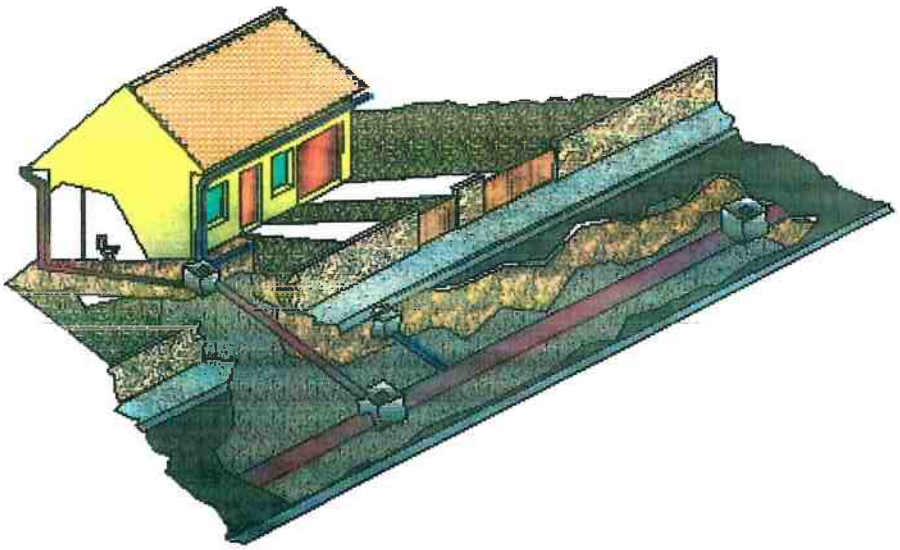

Figure 11 : Schéma de principe d'un réseau de collecte de type unitaire

- **le principe séparatif** conduit à la mise en place de deux réseaux de collecte distincts : le premier pour la collecte des effluents domestiques, le second réservé à l'évacuation des eaux pluviales. Ce principe de collecte plus onéreux dans sa phase d'investissement devrait en théorie assurer une meilleure protection du milieu naturel et un meilleur fonctionnement de la station d'épuration. En pratique la mauvaise réalisation des branchements d'une part et la pollution recueillie par les premiers flux des événements pluvieux d'autre part provoquent des rejets pollués parfois difficilement acceptables par le milieu naturel.

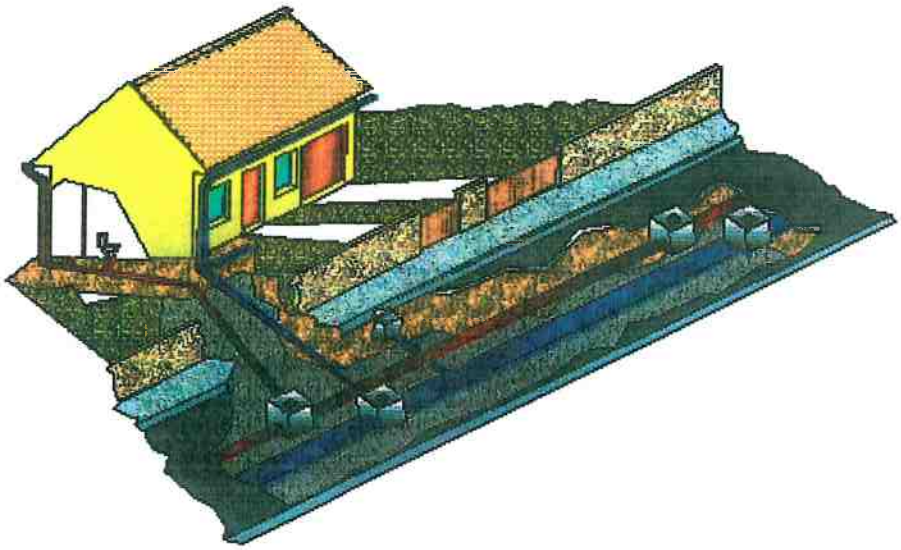

Figure 12 : Schéma de principe d'un réseau de collecte de type séparatif

ANNEXE 3 : Quelques techniques d'assainissement non collectif

TRANCHEES D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR

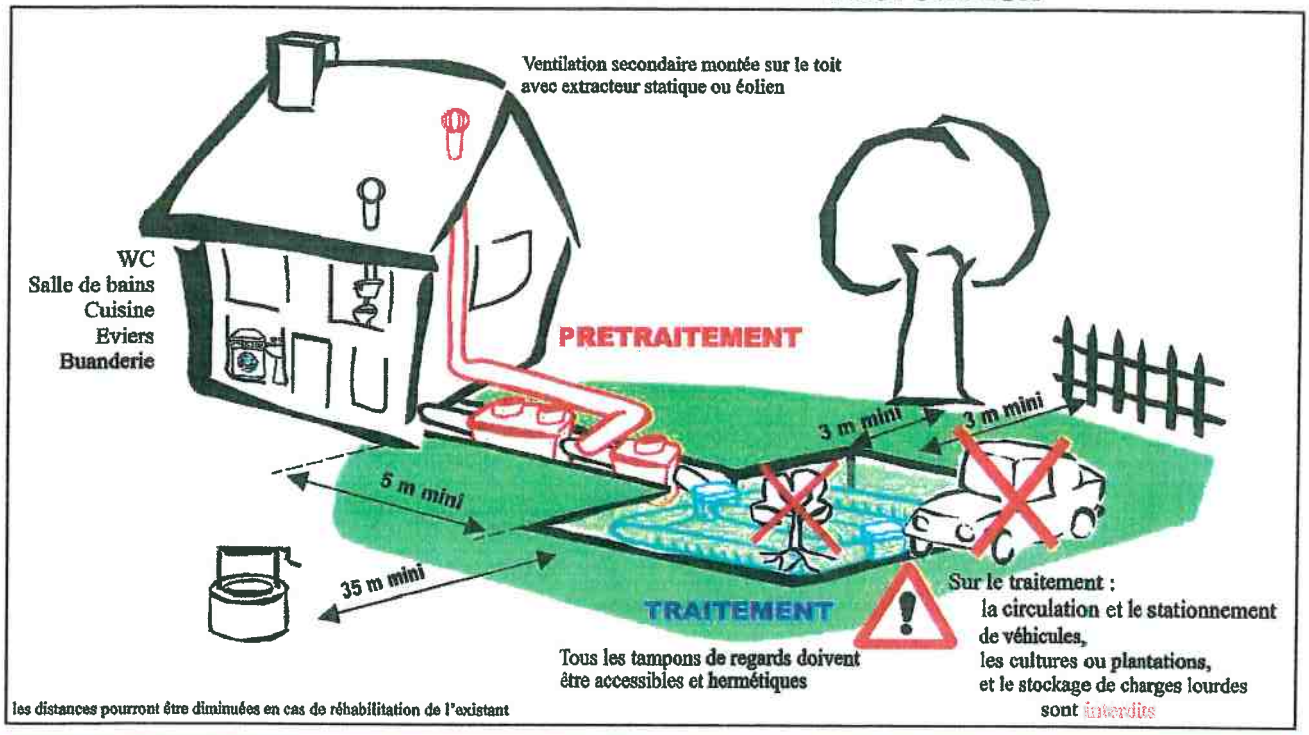

PRETRAITEMENT

Fosse toutes eaux

Nombre de chambres	Volume de la fosse (en litres)
≤ 3	3 000
4	4 000
5	5 000

Située à moins de 10 mètres de l'habitation
le cas échéant : mise en place d'un bac dégraisseur avec séparation des eaux vannes et ménagères dans l'habitation

Protection

Préfiltre décolloïdeur

	Volume du préfiltre (en litres)
minimal	200
recommandé	500

TRAITEMENT

Lorsque le terrain est perméable : 15 mmih < k < 500 mmih

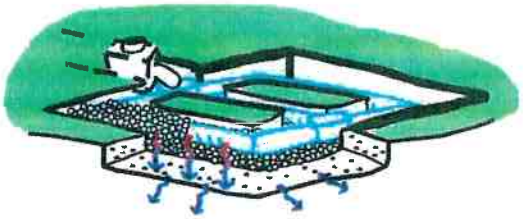

Nombre de chambres	Longueur de tranchées (en mètres linéaires)
≤ 3	45 à 90
4	60 à 120
5	75 à 150

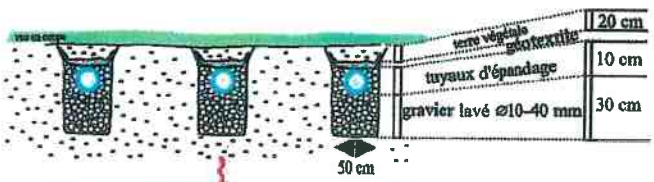

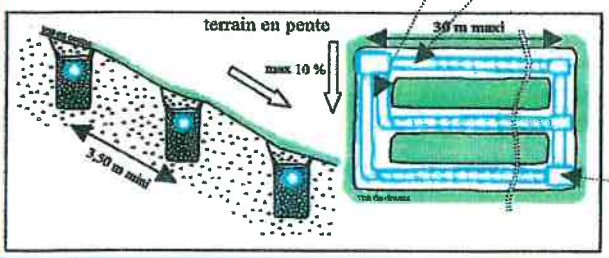

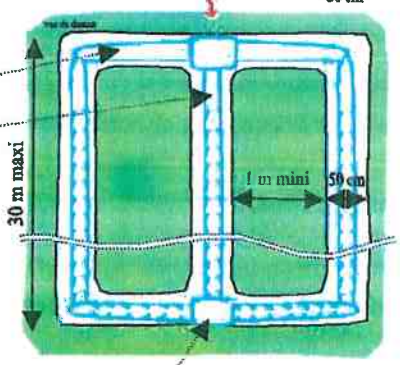

SATAA-Conseil Général de Haute-Savoie

d'après norme XP P 16-603 Août 1998 Réf : DTU 64.1

LIT D'EPANDAGE

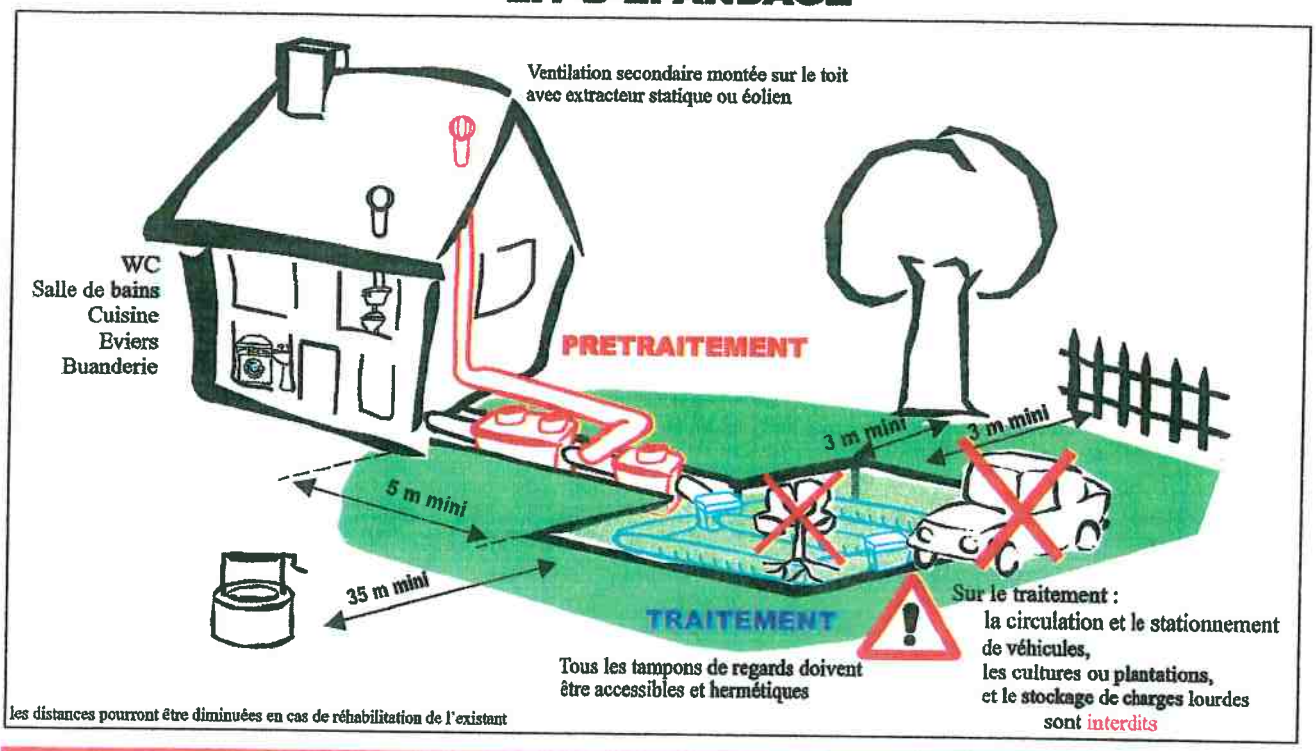

PRETRAITEMENT

Fosse toutes eaux

Nombre de chambres	Volume de la fosse (en litres)
≤ 3	3 000
4	4 000
5	5 000

Située à moins de 10 mètres de l'habitation
le cas échéant : mise en place d'un bac dégraisseur avec séparation des eaux vannes et ménagères dans l'habitation

Protection

Préfiltre décolloïdeur

	Volume du préfiltre (en litres)
minimal	200
recommandé	500

TRAITEMENT

⇨ ***Lorsque le terrain est trop perméable : k > 500 mm/h***

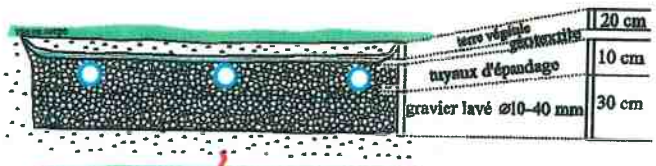

Nombre de chambres	Surface du lit (en m²)
≤ 3	60
4	80
5	100

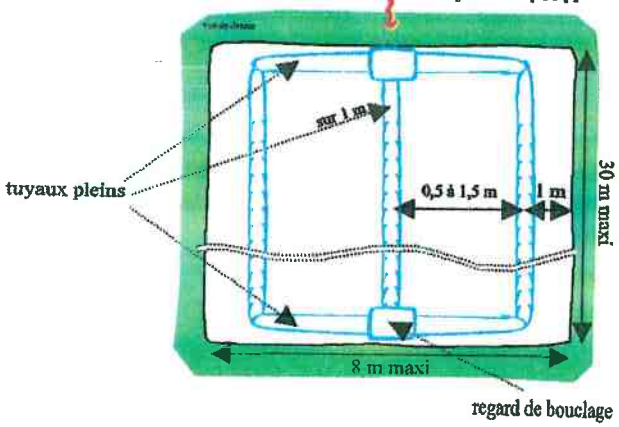

SATAA-Conseil Général de Haute-Savoie

d'après norme XP P 16-603 Août 1998 Réf : DTU 64.1

FILTRE A SABLE NON DRAINE

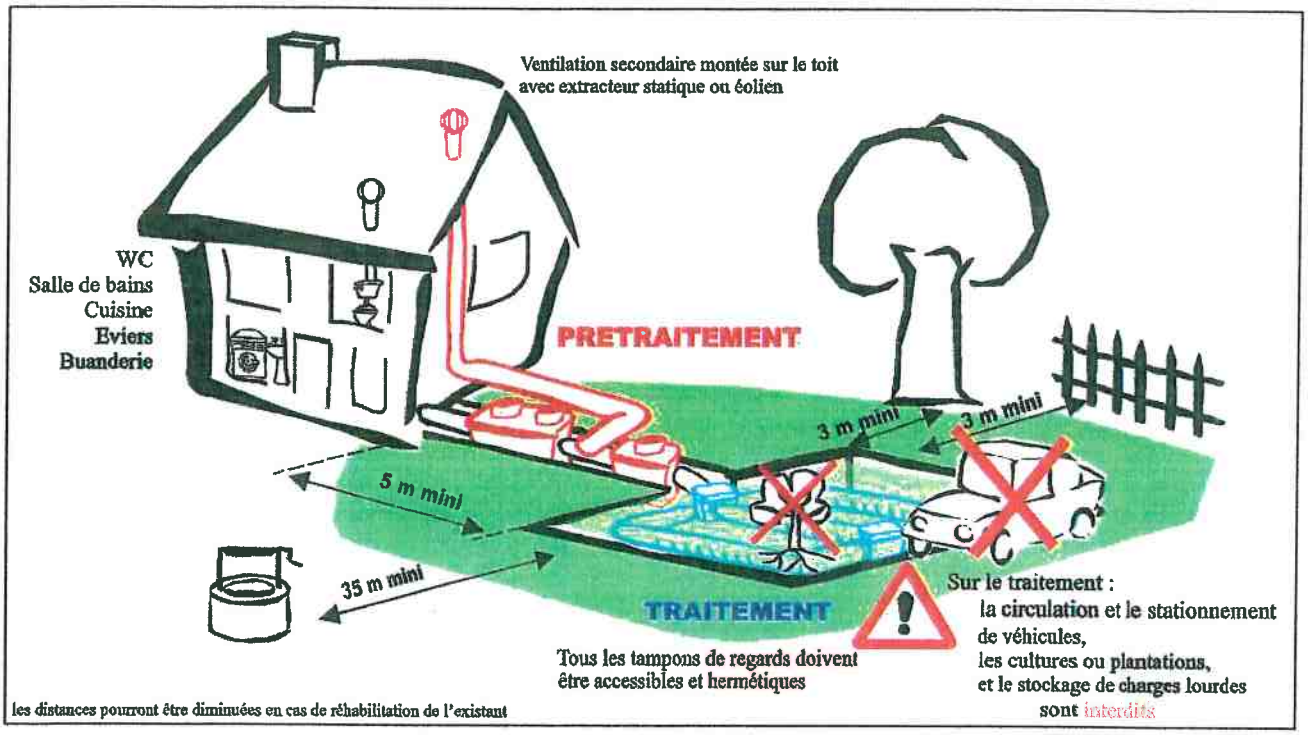

PRETRAITEMENT

Fosse toutes eaux

Nombre de chambres	Volume de la fosse (en litres)
≤ 3	3 000
4	4 000
5	5 000

Située à moins de 10 mètres de l'habitation
le cas échéant : mise en place d'un bac dégraisseur avec séparation des eaux vannes et ménagères dans l'habitation

Protection

Préfiltre décolloïdeur

	Volume du préfiltre (en litres)
minimal	200
recommandé	500

TRAITEMENT

⇨ *Lorsque le terrain est perméable en profondeur*

Nombre de chambres	Surface du filtre (en m²)
≤ 3	25 (5 x 5m)
4	30 (5 x 6m)
5	35 (5 x 7m)

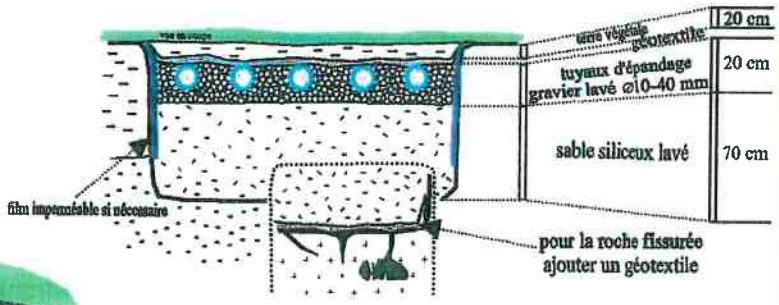

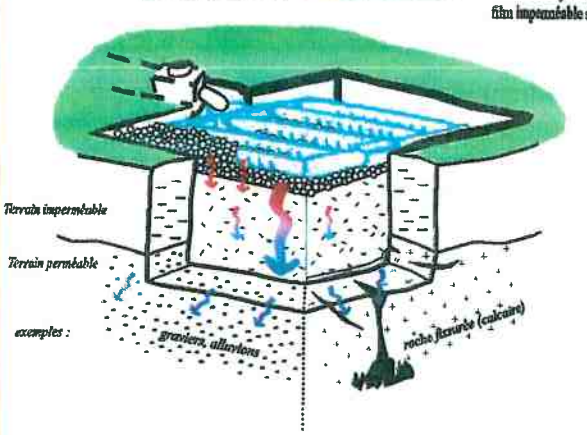

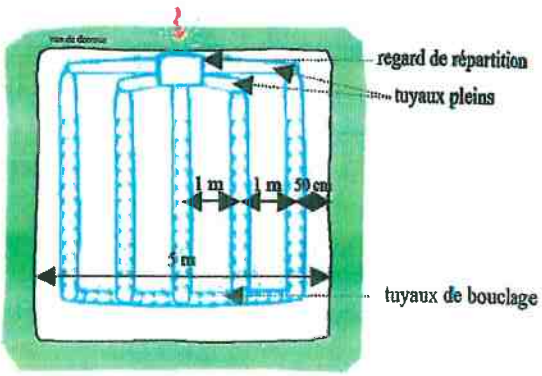

SATAA-Conseil Général de Haute-Savoie

d'après norme XP P 16-603 Août 1998 Réf : DTU 64.1

FILTRE A SABLE DRAINE

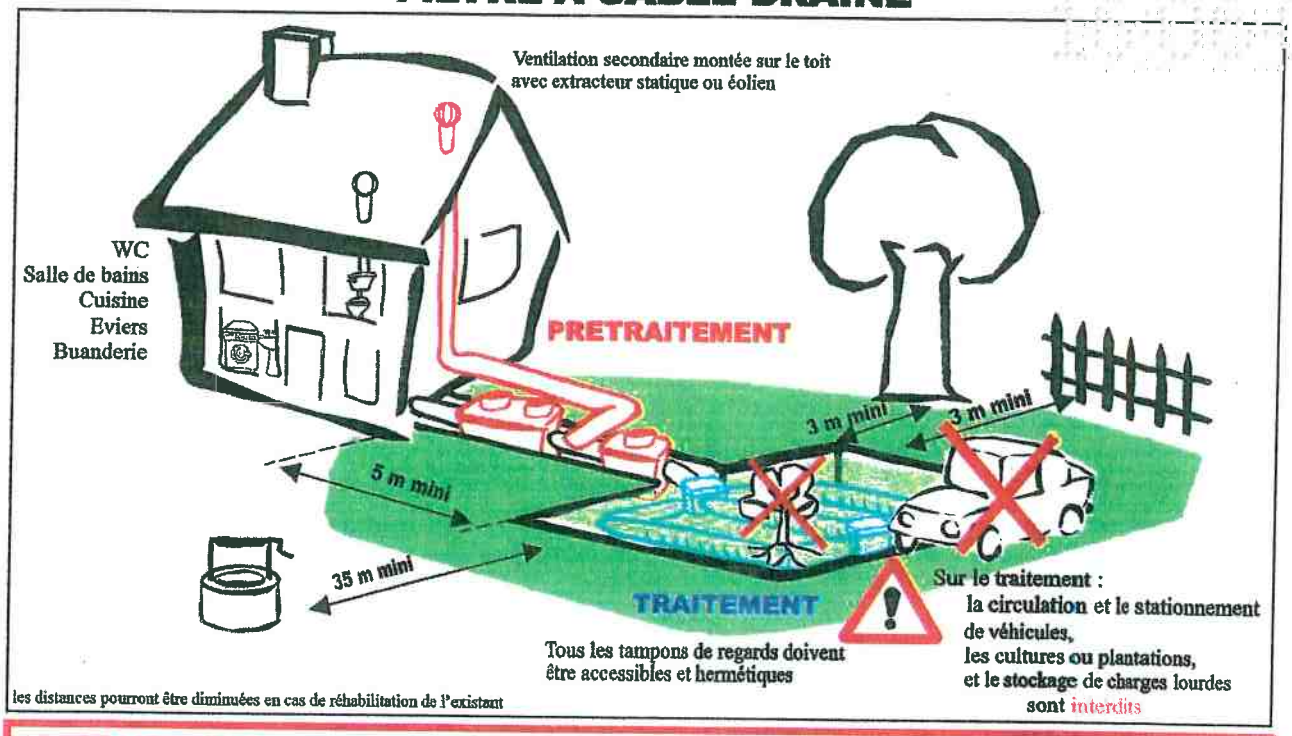

PRETRAITEMENT

Fosse toutes eaux

Nombre de chambres	Volume de la fosse (en litres)
≤ 3	3 000
4	4 000
5	5 000

Située à moins de 10 mètres de l'habitation
le cas échéant : mise en place d'un bac dégraisseur avec séparation des eaux vannes et ménagères dans l'habitation

Protection

Préfiltre décolloïdeur

	Volume du préfiltre (en litres)
minimal	200
recommandé	500

TRAITEMENT

⇨ *Lorsque le terrain est imperméable : k < 15 mm/h*

Nombre de chambres	Surface du filtre (en m²)
≤ 3	25 (5 x 5m)
4	30 (5 x 6m)
5	35 (5 x 7m)

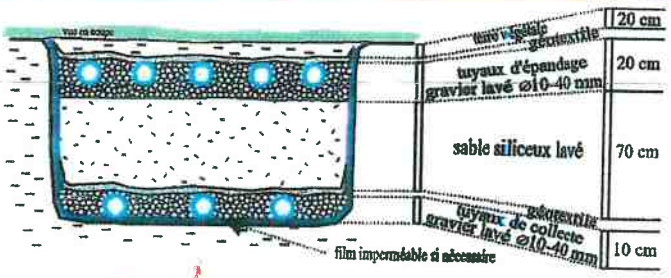

niveau du fil d'eau en sortie
- 1,20 m par rapport
au terrain naturel

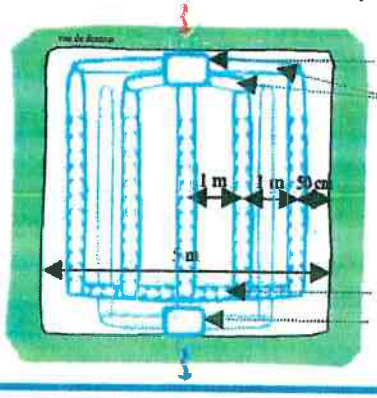

EVACUATION

⇨ *Par tranchées de dissipation*

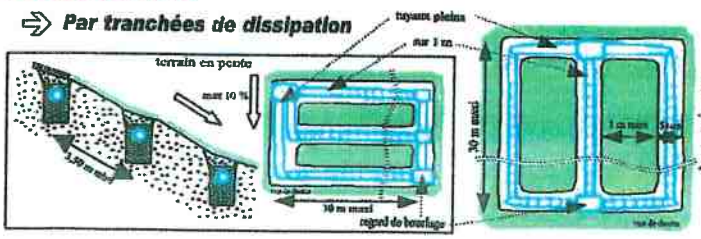

Profondeur maxi des tuyaux : 30 cm

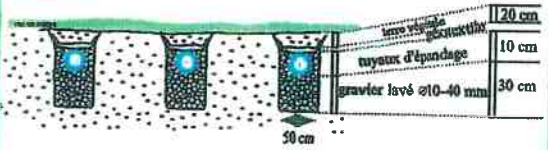

⇨ *Par rejet au milieu hydraulique superficiel : sous réserve d'autorisation*

d'après norme XP P 16-603 Août 1998 Réf : DTU 64.1

SATAA-Conseil Général de Haute-Savoie

PREF 54
16-06-06

Adeval
Agence de Développement du Val de Lorraine

COMMUNE DE ATTON

SERIIA/PFU
19 JUIN 2006

Plan Local d'Urbanisme

Annexes sanitaires

Note ordures ménagères

Document conforme à celui annexé à la délibération du conseil municipal en date du

APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme

A Atton
Le 06 JUIN 2006

Le Maire M. Liger

MAIRIE D'ATTON
MEURTHE & MOSELLE

sion 2006

ANNEXE

GESTIONNAIRE DE LA COLLECTE

■ PARTIE 1

L'organisme qui gère la collecte est le suivant :

Société SITA
ZI Croix d'Argent
54200 TOUL

LIEU DE LA DÉCHARGE

■ PARTIE 2

La décharge des déchets collectés s'effectue sur la commune de LESMENILS.

TONNAGE COLLECTÉ PAR AN, EN NOMBRE DE TONNE

■ PARTIE 3

345/habitants/an en 2003.

FRÉQUENCE DU RAMASSAGE DES MONSTRES

■ PARTIE 4

Le ramassage des monstres est bi-annuel.

DÉCHETTERIE COMMUNALE

■ PARTIE 5

La commune ne dispose pas d'une déchetterie.

PREF 54
16-06-06

Adeval
Agence de Développement du Val de Lorraine

COMMUNE DE ATTON

SERVIA/PFU
19 JUIN 2006

Plan Local d'Urbanisme

Annexes sanitaires

Note alimentation et ressources en eau potable

Document conforme à celui annexé à la délibération du conseil municipal en date du

APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme

A Atton
Le 06 JUIN 2006

MAIRIE D'ATTON
MEURTHE & MOSELLE

Le Maire M. Liger

Révision 2006

ANNEXE

RESSOURCES EN EAU

PARTIE 1

La commune est alimentée par le Syndicat intercommunal d'Atton. les infrastructures et le réseau d'eau potable appartiennent au Syndicat qui dessert 5 communes : Atton, Mousson, Lesmenils, Bouxières-sous-Froidmont et Morville-sur-Seille.

2 puits se situent sur la commune d'Atton :
- Le puits n°1 : (ancien puits sur parcelle cadastrée n° 48) hors service.
- Le puits n°2 : puits de production actuel.

Le puits n°2 est situé en nappe alluviale de la Moselle (parcelle cadastrée n°56 section ZE) au lieu dit "Saussi de rôle". Les coordonnées Lambert de référence du point d'eau sont : X=874.040, Y=138.370, Z=179 m EPD.
L'environnement immédiat du puits est constitué essentiellement de pâtures et de cultures.

Un rapport préalable de définition des périmètres de protection a été établi par l'hydrogéologue agréé M. BOUILY le 24/11/1996.

Le débit d'exploitation du puits est de 38 à 48 m^3/H. L'eau est refoulée par une conduite de 150 en direction du réservoir de Cambra (1880 m en fonte DN150, puis 950 m en PVC DN125).

RÉSERVOIRS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

PARTIE 2

Le réservoir de Cambra est un réservoir semi-enterré comprenant deux cuves cylindriques de 200 m^3. Il est situé sur la commune d'Atton et dessert en gravitaire le village par une conduite en fonte DN200.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

PARTIE 3

Le réseau de distribution de la commune d'Atton est composé en majorité de conduites en fontes (diamètres de 40, 60, 100, 125 et 200) représentant un linéaire de 8552 m ; de tuyaux en PEHD (diamètres 75 et 90) représentant un linéaire de 421 m et enfin des tuyaux en PVC (diamètres 63, 90, 110, 125 et 140) représentant un linéaire de 2811 m.
La longeur totale du réseau est de 11785 m.

BESOINS MOYENS JOURNALIERS

PARTIE 4

Les besoins estimés pour la commune d'Atton en 2003 sont de 180 m^3/jour.

Le puits alimente également quatre autres communes dont les besoins journaliers sont les suivants :

- Bouxières-sous-Froidmont : 60 m^3/jour,
- Lesmenils : 240 m^3/jour,
- Morville-sur-Seille : 32 m^3/jour,
- Mousson : 34 m^3/jour.

PREF 54
16-06-06

Adeval
Agence de Développement du Val de Lorraine

COMMUNE DE ATTON

SERUAJ/PFU
19 JUIN 2006

Plan Local d'Urbanisme

Annexes sanitaires

Défense incendie

Document conforme à celui annexé à la délibération du conseil municipal en date du

APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme

A Atton
Le 06 JUIN 2006

Le Maire M. Liger

MAIRIE D'ATTON

Révision 2006

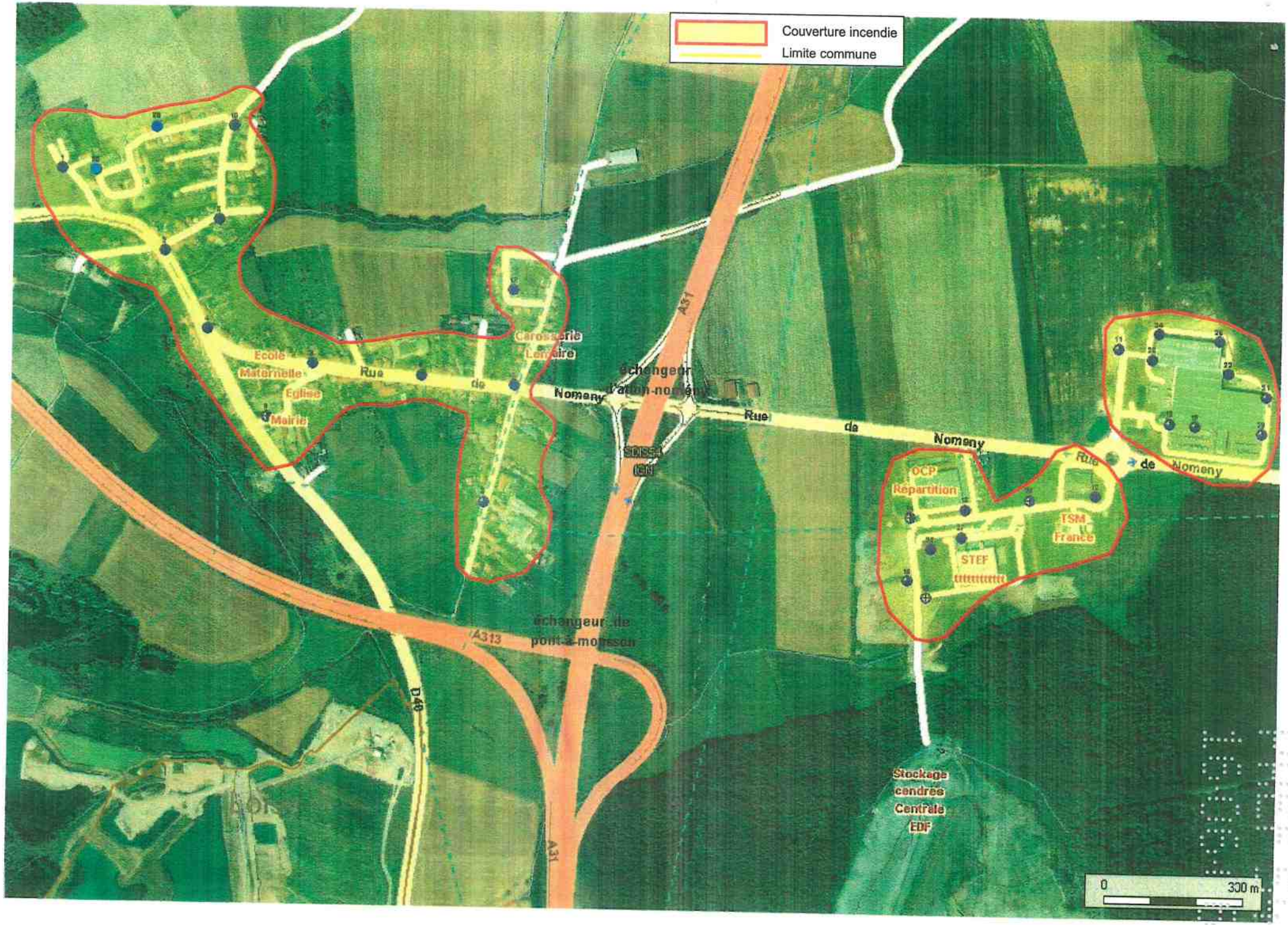
Couverture incendie
Limite commune
Ecole Maternelle
Eglise
Mairie
Rue de Nomeny
Carosserie Lemaire
échangeur d'atlan-nomeny
A31
SNCF
RN
Rue de Nomeny
Rue de Nomeny
OCP Répartition
TSM France
STEF
échangeur de pont-à-mousson
A313
D40
A31
Stockage cendres Centrale EDF
0
300 m

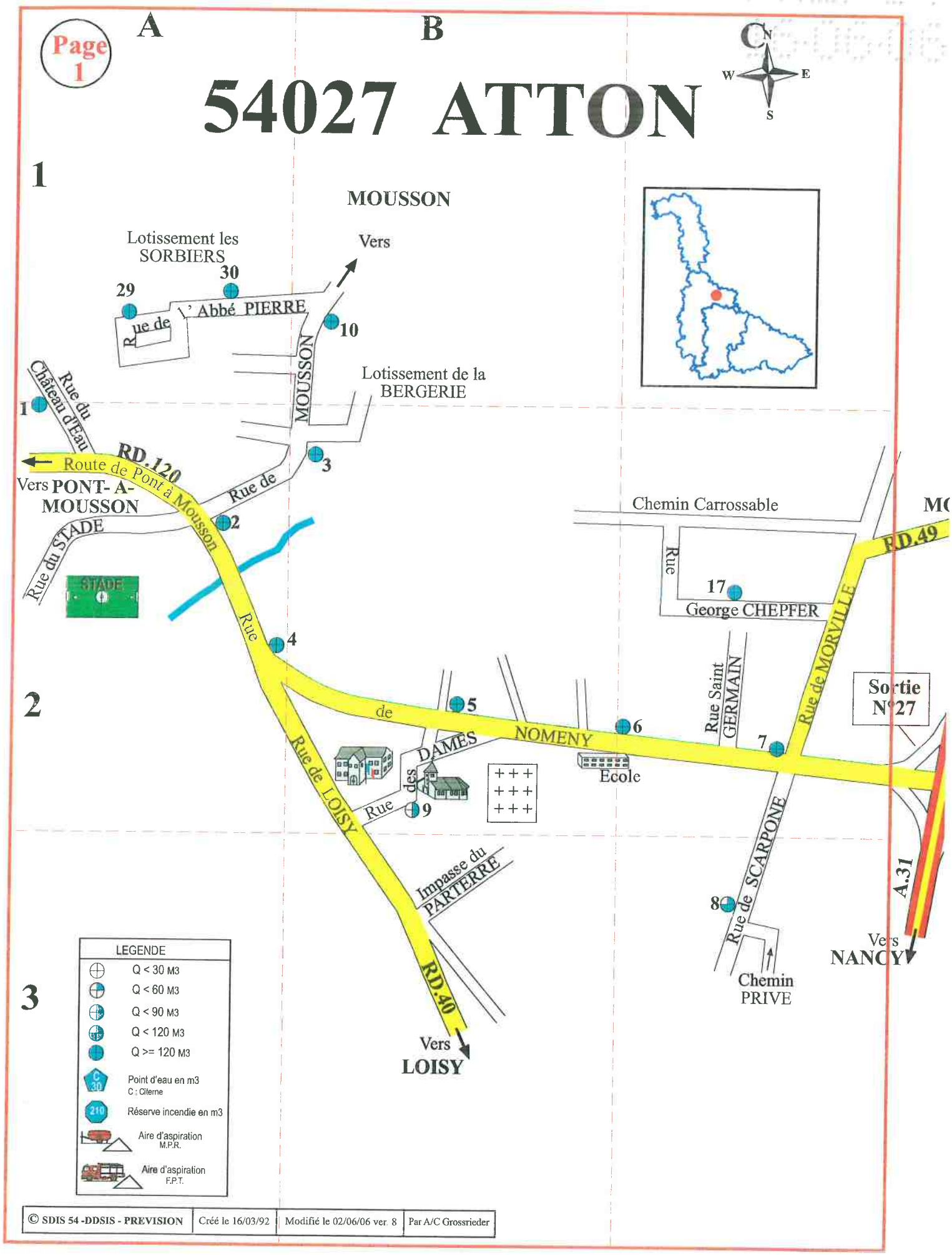
Page 1
A
B
C
N
W
E
S
54027 ATTON
1
2
3
MOUSSON
Lotissement les SORBIERS
Vers
30
29
Rue de l'Abbé PIERRE
10
MOUSSON
Lotissement de la BERGERIE
Rue du Château d'Eau
1
RD.120
Route de Pont à Mousson
Vers PONT-A-MOUSSON
Rue de
3
2
Rue du STADE
STADE
Rue
4
Chemin Carrossable
RD.49
Rue
17
George CHEPFER
Rue de MORVILLE
Rue Saint GERMAIN
Sortie N°27
5
de
NOMENY
6
7
DAMES
Ecole
Rue de LOISY
Rue des
9
+++
+++
+++
Impasse du PARTERRE
Rue de SCARPONE
8
A.31
Vers NANCY
Chemin PRIVE
RD.40
Vers LOISY
LEGENDE
Q < 30 M3
Q < 60 M3
Q < 90 M3
Q < 120 M3
Q >= 120 M3
Point d'eau en m3
C : Citerne
Réserve incendie en m3
Aire d'aspiration M.P.R.
Aire d'aspiration F.P.T.
© SDIS 54 -DDSIS - PREVISION
Créé le 16/03/92
Modifié le 02/06/06 ver. 8
Par A/C Grossrieder

54027 ATTON

Page 2

A B C

1 2 3

Vers MORVILLE

RD.49

Vers METZ

A.31

Sortie N°27

A.31 ATTON

Vers

Zone Industrielle

Rue Frédéric MANSUY

Rue Pierre ADT

RD.120

Vers NOMENY

Vers NANCY

Transfo E.D.F.

Ets O.CP.

Ets ROCHET

Rue Pierre ADT

T.S.M.

STEF-TFE

AXIMA

Possibilité des 6 PINS en Simultanés (Q=360m³/h)

Ste ARVATO

C 3000

C 1000

11 12 13 14 15 16 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28

N W E S

SDIS 54

Groupement Opération - Prévision

ATTON

INFORMATIONS CONNUES PAR LE S.D.I.S.

Code INSEE	**54027**	Population (hab.) :	**637**
Code postal :	**54700**	Superficie (km²) :	**15,84**
Bureau distributeur :	**PONT A MOUSSON**	Densité (hab/km²) :	**40**

AUTORITE COMMUNALE :

Nom du maire :	**LIGER Gerard**		
Tel. du maire :	**03-83-81-22-17**	Tel. de la mairie :	**03-83-82-11-72**
Tel. portable du maire :		Police ou gendarmerie :	**03-83-81-26-57**

COUVERTURE OPERATIONNELLE :

Siège d'un CPI :	**Non**
CPII susceptible d'intervenir :	
1er Centre de Secours :	**PONT A MOUSSON**
2ème Centre de Secours :	**VAL DE SEILLE**
CSP de Rattachement :	**PONT A MOUSSON**
Groupement :	**PONT-A-MOUSSON - TOUL**
Rattachement SMUR :	**PONT A MOUSSON**

Service des eaux : **Syndicat des Eaux d'Atton**

Mairie de et à 54700 Lesménils

Tél. : **03-83-81-04-35** Fax :

RATTACHEMENT ADMINISTRATIF :

Sous prefecture :	**NANCY**
Perception :	**GAZUPONT A MOUSSON**
Canton :	**PONT A MOUSSON**

En cas d'informations erronées, veuillez apporter les modifications au groupement Opérations-Prévision

S.D.I.S. 54 27 A rue du Cardinal Mathieu 54043 NANCY
Tél : 03-83-41-18-60 Fax : 03-83-41-18-59
E-mail : operation@sdis54.fr

SDIS 54

Groupement Opération - Prévision

DEFENSE INCENDIE

54027 ATTON

N° du point d'eau	Type / Précisions Techniques	Lieu / Précisions Géographiques	Par SP	Date de vérification	Diam conduit (mm)	Débit (m3/h)	P.Dyn. (bars à 60 m3/h)	P. stat	Capaci (m3)
54027 0001	P.I.N. 100 Public	RUE DU CHATEAU D EAU	☑	18/04/06	100	183	4,4	5	/
54027 0002	P.I.N. 100 Public	RUE DE MOUSSON RUE DE NOMENY Angle rue de NOMENY	☑	18/04/06	100	204	6,4	7,2	/
54027 0003	P.I.N. 100 Public	18 RUE DE MOUSSON	☑	18/04/06	100	138	5,6	7	/
54027 0004	P.I.N. 100 Public	RUE DE PONT A MOUSSON/RUE DE NOMENY Angle rue de NOMENY	☑	18/04/06	100	170	6	6,2	/
54027 0005	P.I.N. 100 Public	RUE DE NOMENY	☑	18/04/06	100	209	5	5,6	/
54027 0006	P.I.N. 100 Public	RUE DE NOMENY FACE AU N° 38	☑	18/04/06	100	200	4,8	5,4	/
54027 0007	P.I.N. 100 Public	ROUTE DE MORVILLE / RUE DE NOMENY ANGLE RUE DE NOMENY	☑	19/04/06	100	206	5	5,6	/
54027 0008	P.I.N. 100 Public	RUE DE SCARPONE FERME VAUTRIN	☑	19/04/06	100	95	2,8	5,6	/
⚠ PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat, libellé, précisions) : 19/04/06 CAPOT DETERIORE									
54027 0009	P.I.N. 100 Public	RUE DES DAMES FERME LEMAIRE	☑	19/04/06	100	80	3	5,4	/
54027 0010	P.I.N. 100 Public	RUE DE MOUSSON (A COTE DU TRANSFORMATEUR) A COTE DU TRANSFORMATEUR	☑	19/04/06	100	130	5	6,4	/
54027 0011	P.I.N. 100 Public	RUE FREDERIC MANSUY	☑	19/04/06	100	115	3,8	5,1	/
54027 0012	P.I.N. 100 Public	RUE PIERRE ADT FACE A LA SOCIETE T-M-S-	☑	19/04/06	100	124	4	5,6	/
54027 0013	P.I.N. 100 Public	RUE PIERRE ADT AU MILIEU	☑	19/04/06	/	125	4,4	6	/
⚠ PARAMETRE(S) MANQUANT(S) : DIAMETRE DE LA CONDUITE									
54027 0014	P.I.N. 100 Public	RUE PIERRE ADT AVANT LE VIRAGE	☑	19/04/06	100	71	0,8	1	/
⚠ NON CONFORME(S) A LA NORME (Hors paramètre(s) manquant(s)) : PRESSION DYNAMIQUE									
54027 0015	P.I.N. 100 Public	RUE PIERRE ADT	☑	19/04/06	100	90	1	4,6	/
54027 0016	P.I.N. 100 Public	RUE PIERRE ADT	☑	19/04/06	100	29	/	6	/
⚠ NON CONFORME(S) A LA NORME (Hors paramètre(s) manquant(s)) : DEBIT PARAMETRE(S) MANQUANT(S) : PRESSION DYNAMIQUE									

SDIS 54

Groupement Opération - Prévision

DEFENSE INCENDIE

54027 ATTON

N° du point d'eau	Type / Précisions Techniques	Lieu / Précisions Géographiques	Par SP	Date de vérification	Diam conduit (mm)	Débit (m3/h)	P.Dyn. (bars à 60 m3/h)	P. stat	Capaci (m3)
54027 0017	P.I.N. 100 Public	RUE GEORGE CHEPFER	☑	19/04/06	100	130	4	5,2	/
54027 0018	P.I.N. 100 Privé 018	Z-I SOCIETE ARVATO dans la Zone Industrielle	☑	11/06/03		100	2	3	
NON CONFORME(S) A LA NORME (Hors paramètre(s) manquant(s)) : DIAMETRE DE LA CONDUITE OBSERVATIONS : Possibilité des 6 PINs en simultannés (Q-360m3/h)									
54027 0019	P.I.N. 100 Privé 019	Z-I ATTON Société ARVATO Z-I ATTON Société ARMATO	☑	11/06/03	/	100	2	3	/
PARAMETRE(S) MANQUANT(S) : DIAMETRE DE LA CONDUITE OBSERVATIONS : Possibilité des 6 PINs en simultannés (Q-360m3/h)									
54027 0020	P.I.N. 100 Privé 020	ZI ATTON SOCIETE ARVATO Z.I ATTON	☑	11/06/03	/	100	2	3	/
PARAMETRE(S) MANQUANT(S) : DIAMETRE DE LA CONDUITE OBSERVATIONS : Possibilité des 6 PINs en simultannés (Q-360m3/h)									
54027 0021	P.I.N. 100 Privé 021	Z-I ATTON SOCIETE ARVATO Z-I ATTON	☑	11/06/03	/	100	2	3	/
PARAMETRE(S) MANQUANT(S) : DIAMETRE DE LA CONDUITE OBSERVATIONS : Possibilité des 6 PINs en simultannés (Q-360m3/h)									
54027 0022	P.I.N. 100 Privé 022	Z-I ATTON SOCIETE ARVATO Z-I ATTON	☑	16/12/03	/	172	2,4	4,2	/
PARAMETRE(S) MANQUANT(S) : DIAMETRE DE LA CONDUITE OBSERVATIONS : Possibilité des 6 PINs en simultannés (Q-360m3/h)									
54027 0023	P.I.N. 100 Privé 023	Z-I ATTON SOCIETE ARVATO	☑	16/12/03	/	178	2,4	4,1	/
PARAMETRE(S) MANQUANT(S) : DIAMETRE DE LA CONDUITE OBSERVATIONS : Possibilité des 6 PINs en simultannés (Q-360m3/h)									

DEFENSE INCENDIE

54027 ATTON

N° du point d'eau	Type / Précisions Techniques		Lieu / Précisions Géographiques	Par SP	Date de vérification	Diam conduit (mm)	Débit (m3/h)	P.Dyn. (bars à 60 m3/h)	P. stat	Capaci (m3)
54027 0024	P.I.N. 100	Privé 024	Z-I ATTON Société ARVATO Zone Industrielle	☑	16/12/03	/	177	2,1	4,4	/
PARAMETRE(S) MANQUANT(S) : DIAMETRE DE LA CONDUITE OBSERVATIONS : Possibilité des 6 PINs en simultanés (Q-360m3/h)										
54027 0025	P.I.N. 100	Privé 025	Z-I ATTON SOCIETE ARVATO	☑	16/12/03	/	170	2	4,2	/
PARAMETRE(S) MANQUANT(S) : DIAMETRE DE LA CONDUITE OBSERVATIONS : Possibilité des 6 PINs en simultannés (Q- 360m3/h)										
54027 0026	P.I.N. 100	Public	RUE PIERRE ADT ZONE INDUSTRIELLE	☑	19/04/06	100	70	0,2	1	
NON CONFORME(S) A LA NORME (Hors paramètre(s) manquant(s)) : PRESSION DYNAMIQUE										
54027 0027	P.I.N. 100	Privé 027	RUE PIERRE ADT chez STEF.TFE	☑	11/05/04	300	120	2,5	/	
OBSERVATIONS : possibilité de 3 PIN en simultané (Q340m3)										
54027 0028	P.I.N. 100	Privé 028	RUE PIERRE ADT chez STEF. TFE	☑	11/05/04	300	120	2,5	/	
OBSERVATIONS : possibilité de 3 PIN en simultané(Q340 m3 h)										
54027 0029	P.I.N. 100	Public	REU ABBE PIERRE	☑	19/04/06	100	169	5	5,4	/
54027 0030	P.I.N. 100	Public	RUE ABBE PIERRE	☑	19/04/06	100	139	4,2	5,6	/